



EN ROUTE POUR LES SÉRIES

♦ C'est fait, les Nordiques sont assurés d'une place dans les séries éliminatoires de la coupe Stanley. Ils ont vaincu 4-1 les Islanders hier soir, se classant à l'avant-dernier rang de la division Adams.

TABLOID SPORT

Météo en tout temps
872-2859

LE SOLEIL

VENDREDI 3 AVRIL 1987
QUEBEC, 91^e année, no 95

52 pages, 3 cahiers + 1 tabloid Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$
Iles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢ 35¢

LA VEUVE DU MINEUR TUÉ JE NE POUVAIS PAS LE CROIRE

♦ MURDOCHVILLE (PC) - «Je ne pouvais pas le croire. Je ne pouvais pas le croire.»

Mme Madonne Gagnon résume en ces quelques mots sa réaction à la nouvelle de la mort de son mari, tué dans l'incendie qui s'est déclaré mercredi soir à la mine de la Gaspé Copper.

Mme Gagnon, qui est âgée de 33 ans, a déclaré au cours d'une entrevue par téléphone que c'est un prêtre de l'endroit qui lui a annoncé hier matin que son mari, Ange-Marie Kenney, était décédé. Il avait 36 ans.

La jeune femme décrit son mari comme un foreur qui n'a jamais eu peur d'aller travailler sous terre, même s'il a été blessé à deux reprises dans des accidents survenus à la même mine. La première fois, c'était à cause d'une explosion; la seconde, il avait été terrassé par des émanations.

Ange-Marie Kenney travaillait pour la mine de Gaspé Copper depuis près de huit ans.

«Il aimait travailler, il a toujours adoré son travail, confie Mme Gagnon, la voix brisée par l'émotion. Il détestait se retrouver sans travail même pour deux semaines.» Mme Gagnon explique qu'elle-même avait beaucoup trop peur pour se rendre dans la mine. «Il ne m'aurait jamais emmenée, j'étais trop nerveuse. Je ne l'ai jamais vue (la mine).»

M. Kenney était père de deux fils, Johnny, 13 ans, et Joe, 11 ans. Le frère d'Ange-Marie, Jean-Paul, a lui-même été blessé dans l'accident. Il a été hospitalisé, les yeux recouverts d'un pansement, «mais il pouvait encore parler», dit Mme Gagnon.

La veuve ne blâme pas les propriétaires de la mine, la compagnie Noranda. «Ils ont fait plus que le maximum pour assurer la sécurité», dit-elle. Mais, conclut-elle, on ne peut jamais prévoir tous les risques d'accident. ♦

SAUVETAGE RÉUSSI

UN MORT SEULEMENT À MURDOCHVILLE

♦ MURDOCHVILLE — Tout commençait à rentrer dans l'ordre vers 19h00 hier, à la Mine Gaspé de Murdochville, où un mineur a trouvé la mort pendant qu'une cinquantaine de ses compagnons restaient emprisonnés près de 24 heures, certains à une profondeur de 800 mètres. Malgré la perte de vie et les blessures subies par un autre mineur, tout le monde s'accordait pour dire qu'on avait réussi à éviter la catastrophe.

par Michel TRUCHON

Pendant près de 18 heures, ce fut l'anxiété et l'inquiétude parmi la population de cette petite ville minière de 2.000 habitants, étant donné qu'on ne savait pas l'identité de la victime ni les noms des 15 mineurs que les secouristes n'avaient pas réussi à rejoindre jusqu'à midi hier.

Des premiers mineurs emprisonnés, un groupe de quatre hommes, sont parvenus à sortir vers 6h00 hier après une épuisante remontée de près de 600 mètres dans un puits de convoyeur.

Une fois l'incendie éteint (il n'y avait plus rien à brûler), il a fallu attendre plusieurs heures pour que le labyrinthe de galeries, long d'une centaine de kilomètres, soit libéré de la fumée. L'évacuation s'est faite beaucoup plus rapidement que prévu. Vers 16h00, le concert des sirènes d'ambulances commençait à se faire entendre, et le va-et-vient entre la mine et l'hôpital ou la salle des Chevaliers de Colomb, devait être continué jusque vers 19h00, alors qu'on sortait des entrailles de la terre les mineurs par groupe de quatre ou cinq.

Lire A-2, RÉUSSI



INCENDIE D'ORIGINE INCONNUE

Ci-haut, des mineurs et des sauveteurs quittant la mine, ci-contre une infirmière s'occupant d'un blessé. La cause de l'incendie demeure inconnue pour le moment.

AUTRES INFORMATIONS EN PAGES A-3, A-4 et A-5

LE MONDE



JEAN-PAUL II AU CHILI FERVEUR ET CONTESTATION

♦ Des critiques et des manifestations d'hostilité à l'égard du régime du général Augusto Pinochet ont servi de réponse aux paroles de paix, de réconciliation, mais aussi aux appels à un retour à la démocratie prononcés par le pape Jean-Paul II, présentement en visite au Chili. Page B-8

MÉTÉO

Plutôt nuageux avec averses dispersées de neige fondante. Max.: 0 à 2. Demain: neige fondante ou pluie.

Détails, page C-6

SOMMAIRE

| | |
|------------------------|------------|
| Annonces classées..... | C-6 à C-14 |
| Arts..... | Cahier C |
| Bridge..... | C-10 |
| Crayons de soleil..... | C-5 |
| Décès..... | C-14, C-15 |
| Economie..... | B-5 |
| Editorial..... | B-4 |
| Horoscope..... | C-9 |
| Monde..... | B-8 |
| Mots croisés..... | C-7 |
| Mot mystère..... | C-8 |
| Où aller à Québec..... | C-4 |
| Patron..... | C-13 |

UNE BIÈRE POUR L'AMOUR

♦ STRASBOURG (AFP) - Une bière qui «donnerait envie de faire l'amour» va bientôt sortir des cuves de la brasserie Fischer, à Schiltigheim (est de la France). Et il ne s'agit pas d'un poisson d'avril...

Ce nouveau breuvage, qui commence à être testé, sous contrôle médical, sur un échantillonnage de 400 personnes, n'est pas un produit pour Don Juan ni pour les marathoniens de l'amour, mais il est destiné aux hommes qui éprouvent quelques inhibitions sexuelles», a déclaré très sérieusement M. Marc Arbogast, directeur technique de la brasserie.

«Il s'agit d'une cervoise, - type de bière qui contient moins de houblon que d'ordinaire -, pétillante et peu alcoolisée (environ 2,5 degrés d'alcool).»
Lire A-2, BIÈRE



UNE FOIS L'EAU RETIRÉE...

UNE NOTE DE \$10 MILLIONS

♦ Sainte-Marie-de-Beauce se relève lentement (ci-haut) des énormes dégâts que la rivière Chaudière lui a causés ces jours derniers (une note estimée à \$10 millions). Quelque 2.000 personnes de cette municipalité ont été touchées par cette crue.

PRIORITÉ: SAUVER LES SOUVENIRS

♦ L'eau évacuée, Roger Alain (ci-contre) et son épouse Ghislaine ont tenté de récupérer vaillamment les précieux souvenirs qui étaient entreposés dans leur sous-sol. C'est la rivière Jaune qui a causé toute cette peine. Une à une, les photos de famille ont été couchées sur du papier journal.

LE LENDEMAIN DES INONDATIONS
Pages A-4 et A-5



Construction Québec, Michel Poirier

Le Soleil, Clément Thériault

L'INCENDIE DE MURDOCHVILLE

RÉUSSI (suite de la première page)

Une quarantaine de secouristes forment sept équipes (trois de la Mine Gaspé, deux de Thetford-Mines et deux autres des Îles-de-la-Madeleine) ont travaillé d'arrache-pied pour remonter les mineurs qui s'étaient réfugiés dans des salles à manger situées au niveau 1,500, 2,300, et 2,500. Le vice-président de la mine Noranda et responsable des activités à la Mine Gaspé, M. Michel Lefebvre, a expliqué qu'on n'avait pas voulu prendre le risque d'évacuer plus tôt, à cause de la fumée, les mineurs qui étaient toujours en sécurité.

La plupart des mineurs sont sortis des profondeurs le visage noirci, certains ont été conduits à l'hôpital, mais ceux qui se disaient en forme étaient amenés à la salle colombienne, ou à l'extérieur, une centaine de personnes les attendait. Des matelas avaient été disposés pour qu'ils puissent se reposer un moment avant de rentrer chez eux.

Le mineur qui a trouvé la mort dans l'accident a été identifié comme M. Ange-Aimé Kenny, âgé de 33 ans. Le blessé est son frère Jean-Paul qui l'accompagnait.

Les deux hommes prenaient place dans une camionnette pour se rendre à leur travail (la descente peut prendre jusqu'à 45 minutes!) quand, au niveau 1,900, ils ont entendu l'alarme et se sont retrouvés devant un mur de fumée.

Les frères Kenny sont alors descendus du véhicule et se sont mis à courir pour tenter d'échapper à la fumée. Mais ils ont été vite rejoints et n'ont pas tardé à subir les effets de l'asphyxie. Mineurs expérimentés, ils savaient que dans la galerie plongée dans l'obscurité, il y avait des tuyaux d'air. Jean-Paul en a trouvé un, ce qui lui a permis de survivre jusqu'à l'arrivée des premiers secouristes vers 23h45, mais Ange-Aimé a eu moins de chance. A demi-conscient, il a décroché un tuyau d'eau et est mort étouffé.

Les responsables de la mine ne savaient pas encore ce qui a pu causer l'incendie. On avance l'hypothèse qu'une défectuosité électrique dans la boîte contrôlant les convoyeurs ou d'un problème mécanique qui aurait entraîné la surchauffe des roulements à billes. ●

Un accident qui compromet la relance de Mines Gaspé

◆ MURDOCHVILLE - En plus de coûter la vie à un mineur de 33 ans, l'incendie des trois convoyeurs souterrains de Mines Gaspé se traduira par des pertes économiques de l'ordre de \$8 à \$10 millions pour l'entreprise, une filiale de Noranda Mines.

par Jean Didier FESSOU

Cet accident risque aussi de remettre en question la mise en exploitation du nouveau gisement minier. Se trouvant à 800 mètres sous la ville et considéré comme très prometteur, ce nouveau gisement devait être officiellement mis en exploitation au mois de mai prochain.

A dire vrai, selon les explications données par le gérant, M. Michel Lefebvre, Mines Gaspé fondait tellement de grands espoirs sur ce gisement qu'on en attendait la relance et la consolidation des activités de l'entreprise. Activités très sérieusement perturbées depuis la chute du prix du cuivre sur les marchés internationaux, il y a quelques années. Au point que Mines Gaspé fonctionne actuellement au ralenti avec environ 800 personnes à son emploi comparativement à 2,000 dans les belles années.

Et c'est ce nouveau gisement cuprifère qu'on se préparait à mettre en exploitation qui a empêché la fermeture de Mines Gaspé et que Murdochville devienne un autre Shefferville ou un autre Gagnon.

Toutefois, selon les propos de M. Michel Lefebvre et d'un ingénieur de l'entreprise, M. Yoland



La fumée s'échappe de la galerie derrière ce mineur où l'incendie a fait pour près de \$10 millions de dégâts.

Dubé, il faudra attendre de se rendre dans la mine et d'examiner les dégâts causés par l'incendie avant de se prononcer définitivement.

En effet, si l'on en croit leurs propos, les deux spécialistes redou-

tent que la combustion du caoutchouc des convoyeurs (combustion qui a dégagé énormément de chaleur et de fumée) n'ait causé des dommages importants aux installations et à la masse rocheuse.

Rappelons que ce sont les convoyeurs M1, M2 et M3 qui ont pris feu. Actionnés à l'électricité, ces convoyeurs sont d'immenses tapis roulants qui permettent d'acheminer le minerai de cuivre. ●

◆ Trois journalistes et deux photographes du SOLEIL ont été dépêchés sur les lieux de l'incendie à la Mine Gaspé de Murdochville. Il s'agit de: Michel Truchon, Guy Dubé, Jean Didier Fessou, André Pichette et Gilles Lafond. ●

BIÈRE (suite de la première page)

cool), au goût rond», a précisé M. Arbogast. L'alcool est en effet connu pour assouplir les capacités viriles et il s'agit d'en inverser les effets.

Les brasseurs ont compulsé une abondante littérature sur les produits aphrodisiaques de toute nature, puis recueilli de par le monde 34 produits réputés, palabrant à l'occasion avec des sorciers africains pour leur arracher leurs secrets. Ils ont écarté par principe les extraits chimiques, s'en tenant aux produits naturels, «moins dangereux à mani-

puer», a précisé M. Arbogast.

Quatre plantes ont été sélectionnées, après analyse, dans un laboratoire strasbourgeois. Leur dosage (assez faible) et leur toxicité éventuelle ont été testés. ●

LA QUOTIDIENNE

tirage du 2 avril
8-7-0
9-8-3-9

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi: de 12h00 à 23h00

Dimanche: de 14h00 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6



nouveau tissu imperméabilisé

l'imper
en
coton enduit

l'emmanchure raglan profonde, l'épaule arrondie soulignée d'une épaulette, le col à larges revers crantés... tous les détails qui confèrent à cet imper une allure très actuelle. patte de serrage aux poignets, bavolet boutonné à l'arrière, doubles surpiqûres... ivoire, kaki, marine. 3 à 13. 75.00 porté sur un pantalon en denim acidé. 60.00



achat spécial

pull col montant

39.95

en maille de coton à torsades, forme carrée plus courte, bien épaulé, large bord-côte au col, à la taille et aux poignets. exclusif à twik, blanc, rose pâle, fuchsia, jade, vert pâle, jaune, royal, bleu pâle, rouge. p.m.g. rég. 50.00

la maison

simons



la maison

simons

L'INCENDIE DE MURDOCHVILLE

Propos nuancés par les représentants locaux

Le syndicat parle de matériel vétuste

♦ MURDOCHVILLE - C'est la vétusté du matériel utilisé par Mines Gaspé qui est à l'origine de l'incendie qui a coûté la vie à M. Ange-Aimé Kenny et bloqué 50 mineurs au fond des puits pendant près de 24 heures.

par Jean Didier FESSOU

Exprimée publiquement à Montréal hier soir, cette affirmation est de M. Clément Godbout, directeur du Syndicat des métaux pour le Québec.

Pour leur part les dirigeants locaux du Syndicat des métaux sont



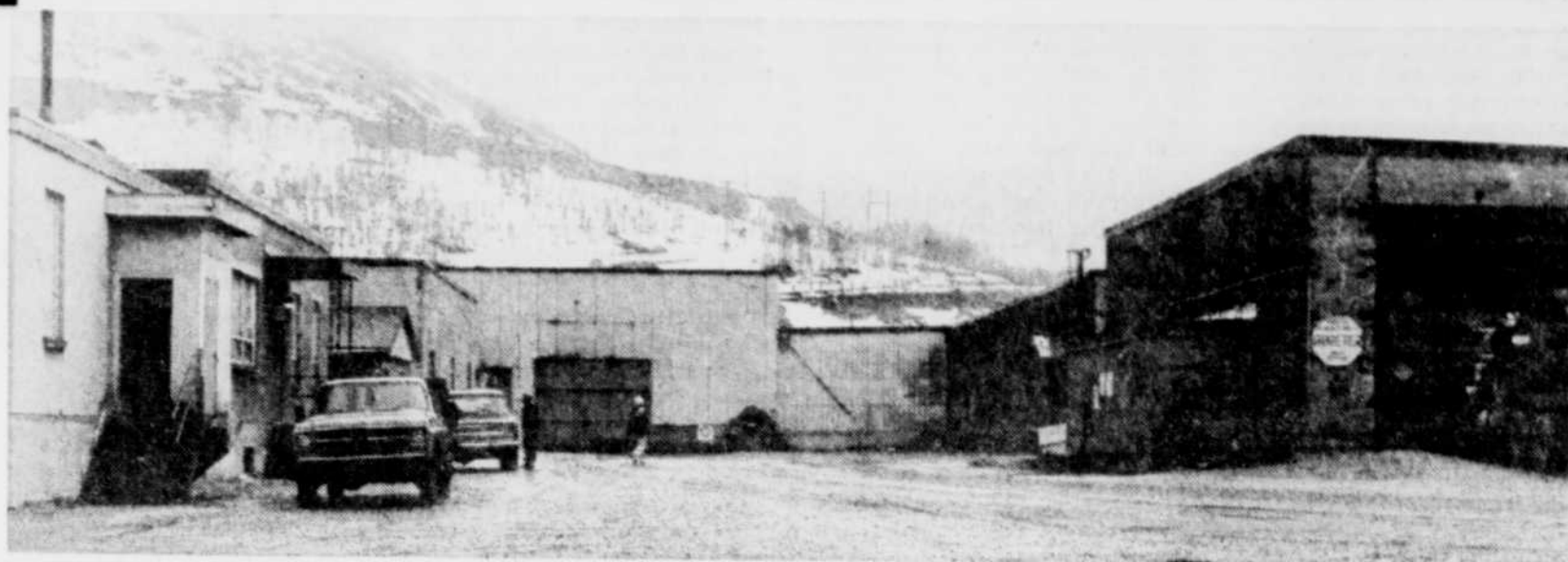
ALAIN BOUCHARD

Un problème de communication nous a empêché de publier aujourd'hui la chronique d'Alain Bouchard. Elle sera publiée demain.

beaucoup plus nuancés. Ainsi M. Romain Marin croit qu'il faudra attendre le résultat de l'enquête pour déterminer les causes exactes de la catastrophe et porter un jugement. Vice-président de la section 6086 du Syndicat des métaux qui regroupe les 637 mineurs à l'emploi de Mines Gaspé, M. Robert Gauthier abonde dans le même sens: «C'est seulement l'enquête qui pourra nous dire comment et pourquoi cet accident est arrivé.»

Toutefois M. Romain Marin déplore que la fréquence des accidents de travail soit élevée chez Mines Gaspé à Murdochville: «On compte pas moins de 25 accidents de travail pour les douze derniers mois. C'est beaucoup trop. Nous avons déjà demandé plusieurs fois qu'il y ait des améliorations du côté de la sécurité au travail et il ne faut pas attendre qu'il y ait des accidents malheureux pour agir.»

Pour sa part le gérant des opérations de Mines Gaspé à Murdochville, M. Michel Lefebvre, s'est dit surpris des affirmations du Syndicat des métaux sur la «fréquence élevée des accidents du travail» dans son entreprise: «C'est vrai,



Le directeur des Métaux, Clément Godbout, attribue l'incendie au caractère vétuste des installations.

Le Soleil, Jean Didier FESSOU

tant qu'il y aura des accidents de travail, leur fréquence sera toujours trop élevée.»

Et d'expliquer que Mines Gaspé se compare avantageusement à n'importe quelle autre entreprise minière au chapitre de la sécurité au travail. Les performances de

l'entreprise se seraient même beaucoup améliorées: «Nous sommes passés de 65 accidents par million d'heures travaillées en 1984 à 25 cette année. Ce n'est pas encore satisfaisant et nous travaillons à éliminer ça.»

Présent sur les lieux, le minis-

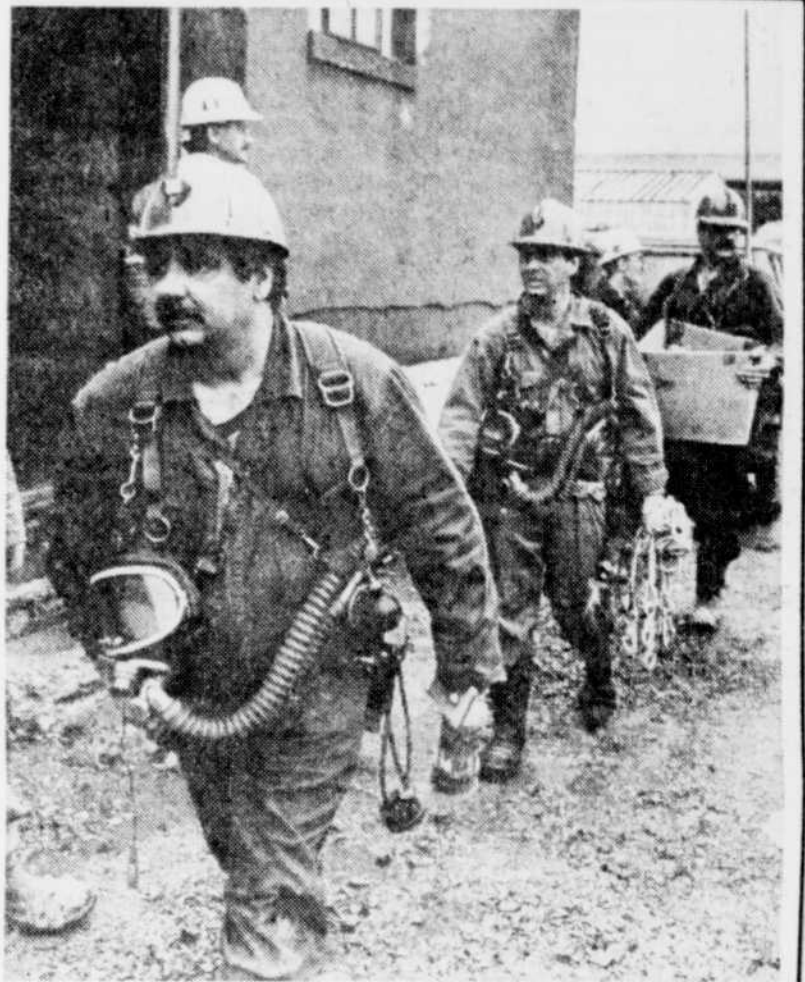
tre délégué aux Mines, M. Raymond Savoie, confirme que la performance de Mines Gaspé au chapitre de la sécurité au travail est très acceptable: «C'est une des meilleures au Québec. Les conditions de travail ici sont excellentes.»

Et de confirmer qu'il y aurait trois enquêtes sur cette catastrophe: une de la Commission de santé et sécurité au travail, une de la Sûreté du Québec et une du coroner: «Il faudra attendre ces rapports d'enquête avant de faire quelque commentaire que ce soit.»



Le directeur des relations humaines de Mines Gaspé, M. Lionel Gleton, est venu donner les dernières nouvelles sur les 17 mineurs encore prisonniers de l'incendie à un groupe de travailleurs visiblement inquiets. Quelques minutes plus tard, ils devaient apprendre que leurs camarades étaient sauvés.

Le Soleil, Jean-Denis Fessou



Une quarantaine de secouristes sont accourus de Thetford Mines et des îles de la Madeleine. Les masques étaient de rigueur à cause des émanations toxiques.

Le Soleil, André Pichette

Un des premiers mineurs secourus

Gilles Mercier ne veut plus retourner sous terre

♦ MURDOCHVILLE - Gilles Mercier, 33 ans, un soudeur sous terre travaillant à la Mine Gaspé depuis 12 ans, a été l'un des premiers mi-

par Michel TRUCHON

neurs emprisonnés à pouvoir regagner la surface. «On était fiers de voir la lumière du jour», dit ce jeune homme qui n'hésite pas à affirmer que s'il réussit à se trouver un

travail à la surface, plus jamais il ne retournera sous terre.

Le soudeur a commencé son quart de travail à 17h00 mercredi et, une heure plus tard environ, il entendait un appel l'enjoignant, lui et ses compagnons, de rester dans les salles à manger (qui servent également de refuge en cas d'urgence). «Au début, on croyait que c'était un poisson d'avril. On a appelé le contremaître, à la surface, pour vérifier. C'était vrai.»

Gilles Mercier raconte qu'en sentant l'odeur d'œufs pourris, celle des gaz injectés dans le système d'aération pour signaler qu'il y a un feu quelque part, lui et ses compagnons s'étaient barricadés dans la salle à manger, qu'ils avaient isolé les portes avec des vêtements et des bouts de papier.

Vers 19h00, ils entendent un bruit d'explosion, mais croient que c'est une charge de dynamite qu'on vient de faire sauter, la longue attente commence alors. Ça n'est que vers minuit que les mineurs inquiets mais pas en proie à la panique, commencent à se poser de sérieuses questions. D'autant plus que quelques instants plus tard, une première équipe de secouristes frappe à la porte, amenant un blessé, Jean-Paul Kenny, en proie à la panique et les yeux enflés par la fumée. Les nouvelles sont encore pire: son frère Ange-Aimé est décédé. Mais les mineurs réussissent à lui cacher ce détail. «C'est là que ça nous a ébranlé!» Seule consolation, des secouristes apportent des barres de chocolat. Ils ont quelques masques à oxygène, mais les mineurs coincés au niveau 2.300 en avaient plus besoin que Mercier et ses compagnons.

La nuit est longue, les conversations sont rares. On s'occupe du blessé, étendu sur une civière, à qui on a mis des compresses sur les yeux.

Vers 6h00, des équipes de secours font savoir que cela semble correct pour remonter dans le puits du convoyeur numéro 6 et regagner la surface. «On a pris un risque», raconte Gilles Mercier. La remontée va leur prendre plus d'une heure. Le blessé Jean-Paul Kenny, peut marcher. Deux mineurs le soutiennent pour le guider.

Au bout des 600 mètres de pente, c'est la lumière du jour. ●



Le Soleil, Gilles Lafond

«On était fier de voir la lumière du jour». -Gilles Mercier



Le Soleil, André Pichette

Le mineur Rémi Poirier raconte comment «ça va être difficile de retourner dans la mine après cet accident-là».

La petite ville prise d'assaut par les journalistes

♦ MURDOCHVILLE - La ville minière située au cœur de la Gaspésie a été envahie par les journalistes venus de tous les coins de la province, certains d'Ontario, et les circuits téléphoniques ont été débordés. Pendant toute la journée d'hier, à cause des appels partant de Murdochville et de ceux venant de l'extérieur, la localité a été littéralement isolée, seule la chance permettant d'obtenir une communication.

par Michel TRUCHON

Il en allait de même pour tous les hôtels, motels et autres lieux d'hébergement de la région, qui affichaient complet dès le début de la matinée. Pour avoir une chambre, il fallait se rendre à Gaspé, à une centaine de kilomètres de là.

Plusieurs citoyens de Murdochville ont ouvert leur porte à ce flot de visiteurs inattendus, s'improvisant aubergistes. Inexpérimentés, ils disaient, «on s'entendra demain» quand on leur demandait combien cela coûtait.

Impossible également, si l'on n'avait pas eu le réflexe de réserver, de se procurer une voiture de location. De Mont-Joli à Gaspé, des agents ont vite vidé leur parc de véhicules. Il a fallu faire venir des automobiles de Rimouski pour satisfaire à la demande.

Cette armée de journalistes, de spécialistes et de représentants du gouvernement est venue par tous les moyens de locomotion rapide possible: avions, hélicoptères et voitures. Même les taxis ont été mis à contribution. ●

Pour les mineurs rescapés

L'attente des camarades a été longue et angoissante

♦ MURDOCHVILLE — «Quand tu entres le matin dans une mine, tu ne sais jamais quand tu vas en ressortir.»

par Guy DUBE

Rémi Poirier travaille dans la mine de cuivre de Murdochville depuis une dizaine d'années. Il attend depuis le matin que ses chums de travail sortent de leur «prison souterraine».

Entouré d'amis dans les bureaux administratifs, il est tanné par la fatigue et la nervosité.

«Tout ce qu'on demande, c'est que les gars sortent de là vivants, comme nous», continue-t-il. Rémi Poirier est en effet sorti juste à temps de la mine, suite à l'explosion de 15h, la veille. Il est sorti «avec la fumée».

Cette explosion, plusieurs mineurs l'ont entendue, jusque dans le village. Jocelyn Sergerie, René Blanchet et Martin Blanchet font partie de ceux-là.

Le maire St-Pierre lance un appel à la solidarité

♦ MURDOCHVILLE (PC). La petite municipalité de Murdochville a été fortement ébranlée par la tragédie minière qui l'a frappée et même si on se dit soulagé de voir que cinquante mineurs sur 51 sont sains et saufs on n'entrevoit pas l'avenir avec grand optimisme.

Le maire de Murdochville, M. Bertrand Saint-Pierre, a lancé un appel à la solidarité hier dans son message à la population.

«C'est notre seul gagne-pain.

«Ça va être dur de rentrer dans la mine après cet accident-là», raconte Rémi, sous le signe approbateur de ses compagnons de travail. ●

C'est un dur coup, il faut s'en relever», a-t-il déclaré. Quelque 700 travailleurs sont employés par Mines Gaspé, soit le tiers de la population de la ville. Comme l'a souligné le mineur Gilles Mercier, la mine c'est tout ce que nous avons.

Hier soir, une trentaine de mineurs rescapés célébraient leur sauvetage dans un centre récréatif. Ils devaient être rejoints par des parents et amis heureux de les retrouver en vie. ●

L'EAU SE RETIRE

A Lac-Beauport et Lac-Saint-Charles

C'est le temps de se relever les manches

♦ Les yeux rougis par la fatigue, Roger Alain patauge dans le sous-sol de sa demeure à la recherche d'un souvenir récupérable, redécouvrant un moment de son passé dans des caisses éventrées. Au rez-de-chaussée, son épouse Ghislaine, les yeux rougis par les larmes, tente, tant bien que mal, d'éponger une eau huileuse et goudronneuse des photos de son mariage en les intercalant entre les pages d'un vieux journal.

par Claude VAILLANCOURT

Pourtant, il y a trois jours, Roger et Ghislaine Alain avaient le cœur en fête et pensaient à un tout autre mariage. Leur fils Laurent, celui qui a pris la relève à l'épicerie-boucherie familiale, va en effet unir sa destinée à Joanne Magnan en fin de semaine qui vient.

«Ne me demandez pas comment je vais faire pour arriver, je l'ignore, lance l'épicière à la retraite. Et moi qui avais promis à mon garçon que nous irions les remplacer durant leur voyage de noces.»

Soudain le drame

Le gonflement des eaux de la rivière Jaune, à Lac-Beauport, et de la rivière Saint-Charles, à Lac-Saint-Charles, a pris évidemment tout le monde au dépourvu. La zone n'est pas reconnue comme un secteur où le débordement des rivières est chose fréquente comme c'est le cas en Beauce. «Tant que ça ne te touche pas, tu trouves ça pas pire», confie l'épicière bien connue de la municipalité de Lac-Beauport. «Mais quand tu es plongé dedans et que les pompiers te sortent en chaloupe de la maison, c'est à ce moment-là que tu vois le drame.»

Un drame fait de petites et de grandes choses.

Comme constater la séparation de ses amarres du réservoir de mazout de chauffage qui laisse évacuer des dizaines et des dizaines de gallons dans cette eau boueuse qui envahit progressivement la cave.

Comme s'apercevoir qu'un contenant de goudron a éclaté sous la force de l'eau laissant dans toute la maison une odeur répugnante qui persistera pendant au moins un bon mois.

Comme ramasser des caisses détrempées remplies de documents personnels qui racontent la petite histoire du coin ou qui, simplement, rappellent quelques bons moments de la vie.

Comme finalement transformer en cauchemar une semaine qui s'annonçait très heureuse.

«C'est l'enfer», assure Jacques Côté, un habitant de Lac-Saint-Charles.

L'inquiétude

Rien ne laissait prévoir un tel dégât. «J'ai toujours vécu au lac Beauport et je n'ai jamais vu cela», assure M. Alain aujourd'hui âgé de 55 ans.

C'est pour cette raison que le couple d'épiciers avait décidé d'emménager dans cette maison l'été dernier quand, après 35 années de travail bien fait, l'heure de la retraite est venue.

La maison est située à bonne distance de la rivière, faisant du coin un lieu paisible.

C'était donc la quiétude jusqu'à mardi alors que la rivière Jaune a fait des siennes pour plonger les Alain et les autres dans le drame.

«Je ne sais pas comment cela va se terminer», ajoute Mme Alain. Je sais que des gens font signer une pétition pour que le député puisse nous obtenir une assistance financière.»

Le pont des chars

«Nous allons sûrement écrire au député Rémi Poulin, fait savoir le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Henri Zicat. Le conseil municipal, à sa prochaine réunion, aura un rapport complet de la situation et décidera des actions à prendre. Est-ce que nous avons assez de dommages pour nous réclamer zone sinistrée, c'est ce que nous tentons de savoir.»

À Lac-Saint-Charles, pour le maire Donald Brisson, les dégâts sont assez considérables pour qu'il ait déjà réclamé la proclamation de zone sinistrée auprès de ce même député.

«Nous avons entre 100 et 150 maisons qui sont inondées dans plusieurs secteurs de la municipalité. C'est pas le moment de s'enfermer dans les critères et de comparer la situation entre les différentes villes. Le pont des chars n'est pas tombé chez nous parce qu'on n'en a pas, mais une bonne proportion de nos gens sont touchés par la catastrophe.»

«Je préfère en rire», commente l'un de ces contribuables, M. Jacques Côté.

Habitant une superbe résidence, dans la rue Trop-plein-d'eau comme il dit (rue Thibodeau), il attend au plus sacrant qu'on lui redonne le courant électrique. «J'en suis à l'étape des fonctionnaires et je commence à m'impatisser. Qu'on nous redonne vite le courant pour que l'on puisse assécher nos maisons.»

Bref, c'est le moment de se retoucher les manches pour chacun des sinistrés.

En espérant que la fonte de la nouvelle neige ne fasse pas trop de dégâts. ●



Le Soleil, Clément Thibault

M. Roger Alain fait de la récupération dans son sous-sol, après le passage des eaux.

La Malbaie tente de leur venir en aide

La famille Bilodeau se cherche une nouvelle maison

♦ Une partie de la famille Bilodeau a trouvé refuge chez des parents à La Malbaie, tandis que le reste a dû se rendre à Saint-Urbain pour trouver le gîte en attendant qu'on puisse mettre la main sur un local suffisamment spacieux pour loger les 11 membres du groupe.

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

Aux petites heures du matin

Le Canadien Pacific va reconstruire son pont

♦ SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE (PC) - Le niveau de la rivière Sainte-Anne s'est finalement stabilisé, au cours de la journée d'hier, à la hauteur de Sainte-Anne-de-la-Pérade, sans toutefois baisser de façon significative. Hier, des spécialistes et ingénieurs du Canadien Pacific étudiaient la si-

tuation, et la reconstruction du pont, dont trois des six sections ont été emportées par la crue des eaux et des glaces mercredi.

M. Michel Spénard, des affaires publiques à CP Rail, confirmait hier qu'on reconstruirait le pont, d'une longueur de 900 pieds, enjambant la rivière Sainte-Anne. ●

mercredi, la famille Bilodeau a dû quitter en catastrophe le logis qu'elle habitait depuis 2 ans, à la suite d'un glissement de terrain qui a poussé la maison sur quelques pieds. Depuis, elle est désespérément à la recherche d'une nouvelle demeure. «Ils sont 11, il leur en faut grand. Ils ont tout perdu et n'ont pas beaucoup d'argent», racontait hier le maire de La Malbaie, Mme-Claudette B. Bergeron, qui a tout tenté au cours des dernières heures pour leur venir en aide.

Le voisin de M. Rochefort, M. Yvan Tremblay, a décidé d'évacuer sa résidence hier en avant-midi. Une quinzaine de pieds de terre s'est accumulée derrière la maison et l'on craignait que le mur cède.

Sur les routes de Charlevoix, la situation est revenue progressivement à la normale. À Port-au-Persil,

la route est toujours coupée. Les dégâts nécessiteront des réparations majeures sur environ 2 kilomètres. À Petite-Rivière, on circule à peu

près normalement sauf qu'à un endroit on ne peut utiliser qu'une seule voie. Sur la 138, le ministère des Transports a fait toutes les ré-

parations temporaires, les travaux de nature permanente seront effectués dès que le dégel sera terminé. ●

Québec songe à réviser sa politique d'indemnisation lors de désastres

♦ (PC) - Le gouvernement du Québec envisage de réviser sa politique d'indemnisation des victimes de désastres naturels, a indiqué hier le premier ministre Robert Bourassa.

Ce dernier était interrogé à l'Assemblée nationale par le député péquiste de Joliette Guy Chevrette qui soutenait que l'actuel système d'indemnisation pénalise les gagnepetit qui sont victimes d'inondations printanières.

M. Bourassa a rappelé qu'une somme de \$65 millions était disponible dans le fonds gouvernemental de suppléance pour faire face aux indemnités payées lors de désastres

naturels et que la politique d'indemnisation pourrait être modifiée si elle ne répond pas aux besoins.

Le député Chevrette avait soutenu que selon les normes actuelles, la première tranche de \$2,000 des dommages subis devait être assumée par le sinistré. Ce montant représente la presque totalité des dommages subis lors d'une inondation, a-t-il noté.

M. Chevrette a cité un ministre du gouvernement Bourassa, le ministre des Pêches Robert Dutil, qui qualifiait la politique gouvernementale d'«irréaliste».

Le député de Joliette a égale-

ment fait savoir que les municipalités devaient réinvestir dans les deux ans suivant le sinistre un montant égal à l'aide financière consentie par l'État, ce qui les force à hausser leurs taxes foncières.

Le premier ministre a invité M. Chevrette à attendre le retour en Chambre du ministre responsable de la Protection civile, M. Gilles Rocheleau, pour obtenir des détails précis du plan gouvernemental d'indemnisation des sinistrés.

M. Rocheleau s'est absenté de l'Assemblée nationale hier pour aller visiter la Beauce, une région dévastée par la crue de la rivière Chaudière. ●

L'INCENDIE DE MURDOCHVILLE

À travers l'histoire

♦ (PC) - Voici un relevé des dix pires désastres miniers en termes de pertes de vies survenus au cours de l'histoire minière canadienne:

- 1914: une explosion suivie d'un incendie fait 189 morts à la mine de Hillcrest, en Alberta.
- 1887: 147 hommes périssent dans la mine No 1 de Nanaimo en Colombie-Britannique.
- 1891: première tragédie à Springhill, en Nouvelle-Ecosse, où périssent 125 mineurs.
- 1903: un coup de grisou tue 125 travailleurs à la houillère de Coal Creek, en Colombie-Britannique.
- 1918: 88 mineurs périssent dans le puits de la mine Allan à Stellarton, en Nouvelle-Ecosse.
- 1958: Second désastre de Springhill, où 75 mineurs sont tués dans les galeries de la Mine No 2 de la société Cumberland.
- 1917: un accident minier fait 65 victimes à New Waterford, en Nouvelle-Ecosse.
- 1889: une explosion de gaz fait 60 morts à Wellington, en Colombie-Britannique.
- 1873: 60 morts à Drummond Colliery, en Nouvelle-Ecosse.
- 1930: 45 travailleurs périssent à la mine Blakeburn, en Colombie-Britannique.

Au Québec

Voici un relevé des grands accidents miniers survenus au Québec depuis cinquante ans:

- 1965: vingt-et-un travailleurs sont tués le 18 février, lorsqu'une avalanche ensevelit un camp de mineurs à Granduc.
- 1947: pris au piège par un incendie souterrain, 12 mineurs meurent le 24 avril à la mine d'or East Malartic, à Malartic.
- 1980: huit mineurs périssent asphyxiés le 21 mai à la suite de l'affaissement d'un chantier d'abattage à la mine d'or Belmoral de Val d'Or. Il a fallu deux mois d'efforts avant de récupérer les corps des victimes.
- 1938: un éboulement de roc tue sept mineurs à Thetford Mines le 7 décembre.
- 1938: le 27 juillet, cinq mineurs périssent lorsqu'une cage d'ascenseur s'écrase au fond d'un puits à Bourlamaque.
- 1947: six mois après la tragédie du 24 avril, soit le 7 octobre, quatre autres mineurs sont tués lors qu'une cage d'ascenseur se décroche. ●



Une équipe de secouristes s'apprête à pénétrer dans la mine pour libérer les 40 mineurs prisonniers dans les galeries.

Un passé syndical mouvementé

♦ MURDOCHVILLE (PC) - L'accident d'hier à Murdochville a rappelé à plusieurs que la mine de la Gaspé Copper, filiale de la Noranda, a joué un rôle particulier dans l'histoire mouvementée des syndicats au Québec.

Le 11 mars 1957, quelque 1,000 mineurs abandonnaient le travail pour protester contre le congédiement d'un représentant syndical.

Au cours des sept mois de grève qui suivirent, plusieurs incidents se produisirent, dont l'occupation des terrains de la compagnie, l'attaque d'un navire chargé de cuivre dans le port de Montréal, la tentative d'interception d'un train transportant du cuivre et l'explosion d'un réservoir de pétrole.

Le 12 juillet de cette année-là, un gréviste était tué et trois autres blessés dans l'explosion d'un pipeline. Un autre homme succombait à une crise cardiaque, par la suite, au cours d'une manifestation.

En 1966, les Métallurgistes unis d'Amérique obtenaient finalement le titre d'agent négociateur pour les mineurs de Murdochville.

Cour suprême

En 1970, la Cour suprême du Canada ordonna au syndicat de verser \$1,7 million à la compagnie pour compenser les dommages causés à la propriété.

Il y eut une autre grève en 1969, qui dura trois mois, et une troisième grève en 1979.

Sainte-Marie veut être reconnue «zone sinistrée»

Les dégâts pourraient atteindre \$10 millions

♦ Sainte-Marie--Le cauchemar vécu par la population de Sainte-Marie, Scott-Jonction, Vallée-Jonction, l'Enfant-Jésus et Saint-Joseph, en Beauce, résultant d'une crue rapide de la rivière Chaudière, à la suite de fortes pluies et du départ des glaces, a causé des dommages qui pourraient atteindre \$10 millions.

Textes de Paul-Henri DROUIN

C'est ce qu'a indiqué, hier, au SOLEIL, M. Pierre-Maurice Vachon, maire de Sainte-Marie, en présence du député de Beauce-Nord, M. Jean Audet, au lendemain d'une inondation qui passera à l'histoire. Pres de 2.000 personnes ont été touchées par cette crue, dont 1.500 dans la seule ville de Sainte-Marie, et on a dû procéder à l'évacuation de plus de 450 personnes de leurs maisons.

A bonne heure hier matin, on pouvait remarquer que les riverains de Sainte-Marie et des autres localités s'approprièrent à débayer les alentours de leurs commerces ou de leurs résidences, alors que d'autres procédaient au pompage de l'eau dans les sous-sols.

De leur côté, les employés municipaux de Sainte-Marie et d'autres personnes effectuaient des travaux de déblayage des glaces et de réparations les plus urgents au nord de la rue Notre-Dame, dans le secteur de la chapelle Sainte-Anne. A cet endroit, sur une distance de quelques 100 pieds, un affaissement de terrain rendait impraticable l'accès aux automobilistes et une partie des trottoirs ont été emportés par les glaces et la vague d'eau.

Quant aux entreprises Culinar, Alimentation Vachon, Bonneville et Fils, Cartem et Baronet, procurant de l'emploi à quelque 2.000 personnes, le travail ne reprendra qu'aujourd'hui.

À Sainte-Marie, le territoire

touché par cette crue s'étendait en largeur du boulevard Larochelle à la rue Notre-Dame soit à partir de la route Carter jusqu'à l'entrée sud du secteur le Domaine sur une distance d'environ deux kilomètres, ainsi qu'à l'ouest de la rivière Chaudière dans le secteur de la rue du Pont et des rues avoisinantes.

Aide demandée

À Sainte-Marie, hier, le maire Pierre-Maurice Vachon a profité du passage des membres du Comité de consultation pour les victimes des inondations au Québec, pour réclamer de reconnaître la ville de Sainte-Marie, comme «zone sinistrée» à la suite des événements des derniers jours.

Dans un télégramme adressé au ministre Gilles Rocheleau, le maire Vachon lui fait part des dommages inestimables à des résidences, commerces, industries, fermes et aux équipements municipaux, allant même jusqu'à lui affirmer «la question de survie de certains commerces et industries est remise en cause suite à cette inondation».

Des demandes en ce sens seront faites par les municipalités de la Beauce qui ont subies des dommages par la crue rapide de la rivière Chaudière.

De passage en Beauce pour une journée de consultation, le Comité des mesures d'urgence du Québec, présidé par M. Réal Gauvin, député de Montmagny-L'Islet, a pour mandat de faire des recommandations au ministre Gilles Rocheleau pour améliorer le processus à la suite des inondations.

Cette rencontre avec les maires de la Beauce a permis d'apprendre qu'un projet d'endiguement à Sainte-Marie coûterait quelque \$15 millions d'après les estimations faites en 1984-85, ce qui serait beaucoup plus élevé aujourd'hui et pour un endiguement de Saint-Georges à Scott-Jonction ce coût serait d'environ \$250 millions.●



M. Hugues Bilodeau, l'un des propriétaires de l'Alimentation du Pont commence le nettoyage.

Collaboration spéciale, Michel Paquet

Rien de tel depuis 1917 dit un ancien

♦ Sainte-Marie--«C'est la pire inondation que Sainte-Marie a vécu depuis 1917», a affirmé, hier, au SOLEIL, M. Joseph Giguère (Ti-Blanc), âgé de 77 ans, qui avec son épouse Lucina ont été secourus par un chargeur mécanique, comme bien d'autres citoyens de Sainte-Marie.

Pour l'un de ses fils, Jean-Guy, il a raconté qu'il a pensé mourir lorsqu'il a été pendant près d'une heure debout sur le capot de l'un de ses camions, après que le terrain et l'asphalte de la rue Notre-Dame eurent cédé, en voulant secourir Roland Savoie qui au volant de sa camionnette avait été emporté hors de la route par la vague.

«Non loin de cet endroit, dit-il, deux poteaux ont été fracassés par les glaces et des fils électriques ont cédé. Je voyais des flammèches de tout bord et côté craignant que d'autres poteaux soient emportés et que des fils soient projetés sur mon camion», a ajouté M. Giguère.

Roméo Ferland, propriétaire du restaurant «Coq Roti» qui, avec ses employés, procédaient au nettoyage

des alentours de son commerce, a mentionné, qu'il est propriétaire de ce restaurant depuis 1959 et c'est la première fois que l'eau a monté à trois pouces du plancher.

Dans son sous-sol, il y avait sept pieds et demie d'eau et son restaurant sera fermé jusqu'à demain matin. M. Ferland s'attend à avoir des dommages d'au-delà de \$75.000 puisque tout son système électrique, frigidaires, compresseurs et moteurs sont au sous-sol de la bâtisse.

Comme bien des commerçants lésés par cette crue rapide de la rivière Chaudière, Hughes Bilodeau et Normand Grenier, propriétaires de Alimentation du Pont Enr., à Sainte-Marie, n'avaient pas prévu pareille immersion.

L'un des vitraux de leur commerce a été fracassé par la vague causant des pertes d'au-delà de \$25.000 en marchandises et à la propriété étant inondé d'environ 3 pieds d'eau. Les caisses rongées par l'eau ne pourront être sorties avant quelques jours, mais malgré tout ce centre d'alimentation attend ouvrir ses portes dès demain.●



Une maison qui l'a échappé belle.

Collaboration spéciale, Michel Paquet

A Saint-Raymond de Portneuf

L'eau se retire et les autorités tenteront d'évaluer les dégâts

♦ SAINT-RAYMOND--Après avoir semé le désarroi pendant plusieurs heures dans la nuit de mardi à mercredi, le Bras-du-Nord, de la petite rivière Sainte-Anne, à Saint-Raymond de Portneuf, a finalement repris son cours normal laissant toutefois derrière lui d'innombrables dégâts et de gigantesques amoncellements de glace.

par Réjean LACOMBE

Le maire de Saint-Raymond, M. Richard Corriveau, a indiqué, hier au SOLEIL, qu'il était difficile pour le moment d'évaluer le total des dégâts. Au cours de la journée de demain, le député de Portneuf et ministre de l'Agriculture, M. Michel Pagé, se rendra à Saint-Raymond dans le but de mesurer l'étendue des dégâts causés par la crue soudaine des eaux du Bras-du-Nord de la rivière Sainte-Anne. Les autorités municipales pourraient alors profiter de l'occasion pour demander l'aide financière du gouvernement du Québec.

Le maire Corriveau et une trentaine de citoyens de Saint-Raymond ont travaillé tout au cours de la nuit de mardi à mercredi dans le but de venir en aide aux sinistrés. «N'eut été de l'estacade qui a été aménagée sur la rivière Sainte-Anne, de dire le maire Corriveau, les dégâts auraient été plus importants.»

Mais, il n'en reste pas moins qu'hier, plusieurs citoyens de Saint-Raymond entreprenaient la difficile tâche de faire disparaître les traces de cette inondation, la pire, selon certains citoyens, que Saint-Raymond ait connue depuis 1958.

Dans le rang Saint-Isidore, les employés d'Hydro-Québec qui ont dû prendre les bouchées doubles au cours des derniers jours s'affairaient à réparer les dommages. Plusieurs poteaux ont été arrachés par la glace et emportés par l'eau. Grâce à la rapide intervention de ces tra-

vailleurs d'Hydro-Québec, les citoyens de ce secteur de la ville de Saint-Raymond ont été privés d'électricité pendant quelques heures seulement.

Un des sinistrés, M. Gaston Drolet, qui demeure à Saint-Raymond depuis 30 ans, s'affairait, hier après-midi, à réparer les dégâts. «En l'espace de 15 minutes seulement, raconte-t-il, il y avait pas moins de trois pieds d'eau tout autour de la maison. Je n'ai même pas eu le temps d'enlever mon automobile. Dans le sous-sol de ma maison,

il y avait au moins six pieds d'eau.»

Il rappelle qu'en 1958, ce secteur de la ville de Saint-Raymond avait connu des inondations semblables. Le drame était plus catastrophique puisque ces inondations étaient survenues en pleine période des Fêtes.

À la lumière des événements des derniers jours, M. Drolet estime que si le fameux barrage Delaney avait été construit, de telles inondations ne se seraient pas produites.●

L'inondation a fait peu de dommages à Montmagny

♦ MONTMAGNY -- L'inondation causée, avant-hier, par le débordement des rivières du Sud et Bras-Saint-Nicolas a laissé peu de dommages dans la ville de Montmagny.

par Gilles PÉPIN

Hier, le représentant local de la Protection civile, M. Jean-Paul Clavet, déclarait que le niveau d'eau dans ces rivières avait déjà baissé de cinq pieds, atteignant ainsi une élévation normale pour cette période de l'année.

Des le matin, les huit rues qui avaient été inondées partiellement, dans le secteur sud de la ville, étaient complètement libérées. Les deux écoles primaires reprenaient aussi l'activité coutumière. Une cinquantaine de propriétaires commençaient le nettoyage des sous-sols, tandis que les employés municipaux récupéraient les sacs de sable qui avaient été déposés en quatre ou cinq endroits le long des cours d'eau.

L'évaluation des dommages

n'est pas terminée, mais ce sera plutôt minime, selon ce que confirmait le directeur des travaux publics à la ville, M. Michel Baillargeon. Les riverains s'estiment chanceux de s'en être tirés avec plus de peur que de mal, la crue s'étant limitée au seuil critique de danger pour les habitations.

La débacle du printemps 1986, on s'en souvient, y avait occasionné des dégâts évalués à plus d'un million de dollars. L'indemnisation des sinistrés par l'autorité provinciale n'est pas encore terminée.●



En l'espace de 15 minutes seulement, la résidence de M. Gaston Drolet, de Saint-Raymond a été entourée de trois pieds d'eau.

Le Soleil, Clément Thibault

FAITS DIVERS

Témoignage du psychiatre Paul-Hus

Marceau ne souffre pas de maladie mentale

♦ C'est en l'absence de l'accusé et à huis clos que s'est terminée l'audience hier, au procès de Réal Marceau. Marceau, 37 ans, est accusé du meurtre prémédité d'un adolescent de 15 ans, Eric Fournier. La victime a été poignardée à mort, puis émasculée, le 7 juillet 1986. Le procès devant jury en était à sa 18e journée, hier.

par Louise LEMIEUX

Le juge Jean Bienvenue a expulsé Marceau en fin d'après-midi. L'accusé a voulu protester contre une erreur du psychiatre de la Couronne, qui témoignait. Marceau a à peine eu le temps de dire qu'il n'est pas vrai que le juge lui a ordonné de quitter la salle d'audience.

À plusieurs reprises depuis le début du procès, le juge a enjoint l'accusé de se tenir coi durant les audiences. À la dernière intervention de l'accusé en début de semai-

ne, le juge l'a averti qu'un seul autre mot de sa part lui vaudrait l'expulsion. C'est ce qui est arrivé.

À moins d'un changement dans la décision du juge, l'accusé ne reviendra plus en cour d'ici la fin de son procès.

Il reste à entendre le contre-interrogatoire du psychiatre Gilles Paul-Hus, ce matin. Si la défense ne réplique pas à la contre-preuve de la Couronne, ce sera les plaidoiries: Me Marc Delisle, l'avocat de Marceau plaidera le premier, parce qu'il a présenté une défense. Puis ce sera au tour de Me René de la Sablonnière, l'avocat de la Couronne. Le juge s'adressera ensuite aux 12 jurés avant qu'ils ne commencent leurs délibérations.

Huis-clos

Les 10 témoins entendus en contre-preuve depuis lundi, l'ont été à huis clos: plusieurs témoins étaient des mineurs et les témoignages ont porté sur des questions

de mœurs. La Couronne a demandé que le public soit exclu de la salle des assises. Les journalistes ont pu rester, mais à la condition de taire les noms des témoins. Le huis-clos devrait être levé au moment des plaidoiries, lundi prochain.

Le même pattern

Le psychiatre Gilles Paul-Hus a 7e surpris de l'intelligence de Réal Marceau: il est «vite sur ses patins» dit-il de l'accusé; il joue avec les mots et a même «rivalisé de finesse avec le président du tribunal» durant son témoignage marathon de quatre jours. Son caractère dominant l'a incité, par exemple, à suggérer aux jurés à quel moment prendre des notes pendant son témoignage.

S'il présente quelques troubles de personnalité, Réal Marceau ne souffre pas pour autant de maladie mentale, selon le Dr Paul-Hus. Le psychiatre ne peut rien affirmer au sujet de la sexualité de Marceau,

puisque l'accusé refuse systématiquement d'aborder le sujet. Chose certaine, remarque M. Paul-Hus, on ne peut que constater que ce sont toujours des garçons de 12-15 ans, frère d'apparence, qui ont été ses «amis de coeur».

Marceau rencontre ses jeunes sur la rue ou au centre commercial. Il fait connaissance avec la famille, s'y installe quand il réussit à convaincre la mère qu'il fait pitié et qu'il ne sait plus où aller.

Au début de la cohabitation, l'harmonie règne. «Marceau est capable d'un certain charme, il consacre beaucoup de temps aux jeunes. Il leur promet des cadeaux», explique le psychiatre. Mais vient le moment où le «petit frère» que s'est choisi Marceau refuse les échanges sexuels. La crème commence à tourner au vinaigre.

Les choses vont de mal en pis quand la mère veut éloigner Marceau de son fils. Marceau entre

alors «en tension». Il se sent victime d'une grave injustice. Et ce sont ses proches qui paieront.

Au cours de son long témoignage, Marceau a raconté être entré en contact étroit avec cinq jeunes garçons et leur famille entre 1970 et 1986. Quatre de ces cinq relations ont pris fin de façon dramatique: un des garçons s'est fait battre, un autre a été poignardé au point d'en perdre la rate et une partie d'un poumon, la mère d'un troisième a reçu des coups de marteau sur la tête qui l'ont rendu infirme pour la vie. Mais le pire sort a été réservé au quatrième, à Eric Fournier: il a été poignardé à mort, puis châtré. Malgré toute l'horreur du drame, et malgré des troubles de la personnalité qui l'empêchent de s'adapter à une vie sociale, Marceau «est un homme qui sait ce qu'il fait. Il est cohérent et responsable de ses actes», conclut le Dr Paul-Hus.



L'accusé Réal Marceau



Le Soleil, Yvon Mongrain

Accident simulé

Pendant que deux membres du Club routier de Beauport portent secours à la personne qui simule être blessée, un autre membre de ce club (à gauche) explique au député Rémy Poulin, près de lui, la façon de procéder lors d'un accident.

Des wagons de produits chimiques tombent dans une rivière du N.-B.

♦ FREDERICTON (AFP) - Un pont ferroviaire enjambant la rivière St-John près de Perth-Andover (Nouveau-Brunswick) a été emporté par les glaces hier matin, précipitant à l'eau dix-sept wagons d'un

train de marchandises, certains remplis de produit chimique toxique ont annoncé les autorités locales.

La rivière a inondé la presque totalité de Perth-Andover, petite localité située à 130 km à l'ouest de Fredericton, forçant l'évacuation de 1.200 des 1.900 habitants de la ville ou l'état d'urgence a été décrété en attendant l'arrivée des secouristes militaires de la base de Summerside (Île-du-Prince-Édouard).

Le pont a cédé sous la pression exercée par les glaces malgré la présence d'un train qu'on avait avancé dans l'espoir d'augmenter la résistance de l'infrastructure par le poids des wagons.

Quelques-uns des wagons tombés dans la rivière contenaient de dangereux produits chimiques, notamment du sulfate d'ammoniaque, a indiqué un porte-parole des services de secours, qui n'a cependant pas été en mesure de préciser la quantité de substances chimiques dispersées dans l'eau.

Le mauvais temps qui sévit sur l'est du Canada depuis mardi a provoqué de nombreuses inondations et plusieurs glissements de terrains dans plusieurs régions du Québec, notamment à Saint-Anne-de-la-Pérade, à mi-chemin entre Montréal et Québec, où trois des six sections d'un pont ferroviaire de 274 mètres ont aussi été emportées par les glaces mercredi.

Quelques-uns des wagons tombés dans la rivière contenaient de dangereux produits chimiques, notamment du sulfate d'ammoniaque, a indiqué un porte-parole des services de secours, qui n'a cependant pas été en mesure de préciser la quantité de substances chimiques dispersées dans l'eau.

Le mauvais temps qui sévit sur l'est du Canada depuis mardi a provoqué de nombreuses inondations et plusieurs glissements de terrains dans plusieurs régions du Québec, notamment à Saint-Anne-de-la-Pérade, à mi-chemin entre Montréal et Québec, où trois des six sections d'un pont ferroviaire de 274 mètres ont aussi été emportées par les glaces mercredi.

Techniques d'autodéfense: Nicolet les enseigne déjà aux aspirants policiers

♦ NICOLET (PC) - L'Institut de police de Nicolet, qui a toujours insisté sur la nécessité de la formation continue, n'a pas attendu les recommandations du coroner Sansfaçon pour former les policiers aux techniques d'autodéfense et surtout les informer des dangers inhérents à toutes les prises, y compris la prise du cou.

Des cours d'autodéfense et de techniques de contrôle sont donnés à tous les aspirants policiers depuis l'ouverture de cette maison d'enseignement spécialisée en 1969.

À la suite de l'affaire Harvey, en janvier, les gens de l'Institut ont senti que «la prise» tant discutée allait faire l'objet de recommandations, a révélé hier l'instructeur-chef Pierre Brosseau.

C'est ainsi qu'ils ont pris les de-

velopper et ont préparé un cours spécial à l'intention des policiers. En fait, il s'agit de reprendre le cours, abandonné depuis un certain temps faute de demandes.

Celui-ci portera sur les méthodes d'autodéfense, et surtout sur la prise, qui peut être mortelle. Comme l'Institut ne peut physiquement donner le cours à tous les agents, il va plutôt former des moniteurs qui enseigneront à leurs confrères dans leur ville respective.

Un chapitre sera ajouté sous peu sur les prises, les risques qui les accompagnent, ainsi que les aspects légaux s'y rapportant.

Un chapitre sera ajouté sous peu sur les prises, les risques qui les accompagnent, ainsi que les aspects légaux s'y rapportant.

La SQ enquête sur l'incendie d'une porcherie à Ste-Marie

♦ Une enquête a été instituée par la Sûreté du Québec, hier, pour tenter d'établir la cause de l'incendie qui a détruit la porcherie de M. Bernard Bégin, située dans le rang Saint-Martin de la municipalité de Saint-Marie de Beauce. Les pertes sont estimées à \$230.000.

par Lucien LATULIPPE

Les pompiers de Sainte-Marie ont été alertés vers 5h30 du matin, mercredi, et ils ont travaillé environ cinq heures pour venir à bout des flammes. Plusieurs centaines de porcs ont péri.

M. Gérald Savoie, chef des pom-

piers à Sainte-Marie, a précisé au SOLEIL, hier, qu'un bâtiment d'environ 100 mètres de longueur avait été consumé par le brasier et qu'un autre, moins important, mais plus récent, avait été épargné. Personne n'a été blessé au cours de la lutte contre l'élément destructeur.

C'est la seconde porcherie que le feu détruit depuis le début de l'année dans l'Est du Québec. Le 13 mars, une porcherie avait été rasée à Saint-Sylvestre de Lotbinière et les pertes ont été évaluées à \$275.000. L'an dernier, plusieurs porcheries ont été la proie des flammes pour des pertes totales dépassant un million de dollars.

LA QUALITÉ HOOVER^{md} est dans chacun de nos appareils.

Épargnez sur des démonstrateurs reconditionnés, des modèles bosselés, égratignés ou discontinués.

HOOVER — ça bat, ça balaie, ça aspire

HOOVER DIRECTEMENT DE L'USINE POUR VOUS

Prix de l'usine 9988\$

Aspirateur balai Convertible^{mc} HOOVER^{md}

- Sac de 8 litres, à remplissage par le bas
- Réglage sur 4 épaisseurs de tapis
- Aspiration constante sur les cônes
- Aspirateur rotatif^{mc} nettoie les tapis en profondeur

Prix de l'usine 39988\$

Système d'aspirateur central Ovation^{mc} de Hoover^{md}

- Avec Electro brosse Powermatic^{mc} HOOVER^{md} et accessoires

Prix de l'usine 6988\$

Brush Vac^{mc} HOOVER^{md}

- Corde de 18 pieds facile à vide

Prix de l'usine 19988\$

Aspirateur Spirit^{mc} avec Electro-brosse

- Electro-brosse Powermatic^{mc}
- Grand sac de 7 litres
- Deux puissants moteurs
- Poignée de transport incorporée

Prix de l'usine 5988\$

Handivac^{mc} HOOVER^{md}

- Idéal pour les nettoyages rapides

Spéciaux offerts exclusivement au CENTRE DE SERVICE HOOVER^{md}

1240, boul. Charest Ouest 681-7396

Les chaussures anglaises de haute qualité pour hommes deviennent de plus en plus chères, mais les nôtres sont offertes en vente spéciale!

Offrez-vous une ou deux paires de chaussures anglaises renommées Church et Bond Street Dack de fabrication soignée.

Style Dack Bond Street,
5541 noir
7541 brun
Ordinaire 140,00\$
MAINTENANT 79,95\$

Style Church Samoy
9014 brun
9015 noir
Ordinaire 295,00\$
MAINTENANT 189,95\$

150 ANS CHAUSSEUR Dack 1813 - 1963

25% DE RABAIS OU PLUS

VENTE DE CHAUSSEURES ANGLAISES

Voici deux modèles typiques seulement de notre collection de chaussures anglaises en vente; venez sans tarder au magasin pour profiter du meilleur choix.

Dack

5, PLACE QUÉBEC, QUÉBEC 529-9242

Depuis 1834, c'est le chausseur des Canadiens les mieux habillés

EN BREF

Un faux médecin en prison

♦ Soupçonné d'avoir joué le rôle d'un médecin pour amadouer des clientes, un jeune homme de Rimouski a été envoyé en prison pour y subir un examen psychiatrique de 30 jours. Au moins 10 chefs d'accusation pèsent sur le prévenu qui faisait des appels téléphoniques harassants en se faisant passer pour un médecin et qui est aussi soupçonné d'actions indécentes. Les plaignantes sont des femmes plutôt âgées et c'est par l'entremise de l'une d'elles qui a fait mine de mordre à l'appât que la police de Rimouski a pu coffrer le suspect. L'accusé aurait également fait d'autres téléphones dans les environs de Rimouski et la Sûreté du Québec dans cette ville enquête.

Descente dans un bar clandestin

♦ Quarante-trois personnes ont été trouvées, hier matin, dans un présumé débit clandestin de boisson situé sur la rue Arago, à Québec, et toutes ont été conduites au quartier général de la SQ pour identification. L'opération menée par la SQ et la police de Québec a aussi permis de saisir quatre grammes de cocaïne. Un porte-parole de la SQ ajoute qu'un individu serait accusé de possession de drogue dans le but de trafic et qu'un autre aurait à répondre à une accusation de possession simple de drogue. De plus deux des personnes arrêtées étaient recherchées sur mandat.

Récompense promise

♦ Une récompense substantielle est promise par la Seigneurie Saint-Martin de Thetford Mines Sud à toute personne qui aidera à solutionner le vol qualifié dont cet hôtel a été victime, mardi soir. Le voleur était armé d'un revolver et il a pris la fuite en auto. La Sûreté du Québec précise que le vol s'est déroulé vers 17h15 et qu'une partie de l'hôtel sert à loger des personnes âgées. Tout renseignement doit être communiqué à la SQ de Thetford Mines au numéro 338-3151. L'agent Pelletier est le responsable du dossier.

Présomés voleurs interceptés

♦ Interceptés à Montréal, deux individus de cette ville ont été trouvés en possession de butin provenant du Carrefour chrétien, situé sur le boulevard Bertrand, à Québec. Ils ont été ramenés dans la Vieille Capitale pour faire face à la Justice. Dans le butin, il y a un vidéo, un téléviseur et un appareil-radio à cassettes. La police de Québec rapportait de plus, deux vols qualifiés. L'épicerie Villeneuve, de la rue Maufils, un individu armé d'un couteau s'est fait remettre les recettes du magasin et l'argent que le commis avait sur lui. Au bar d'essence Pronto, sur la 1re Avenue, un cagoulard armé d'un revolver a rafilé le contenu de la caisse et, comme le précédent, il s'est éloigné à pied.

Massacre au couteau à Daveluyville L'adolescent est déclaré apte à subir son procès

♦ **ARTHABASKA** - L'adolescent présumé auteur du massacre au couteau survenu le 30 janvier dernier dans une maison d'hébergement de personnes âgées à Daveluyville, dans les Bois-Francs, est apte à subir son procès mais il était dans un état d'aliénation mentale au moment de la commission des actes qui lui sont reprochés.

par Fortunat MARCOUX

C'est ce que conclut le Dr Louis Morissette, psychiatre à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal où l'adolescent âgé de 15 ans, de Daveluyville, est détenu.

Dans le rapport qui a été déposé, hier, au palais de justice d'Arthabaska où l'adolescent comparait devant le juge Pierre

Houde, du Tribunal de la jeunesse, pour répondre à des accusations de deux meurtres avec préméditation et de trois tentatives d'assassinat, le Dr Morissette précise que l'adolescent n'avait pas l'esprit nécessaire pour être tenu responsable de ses actes.

« Il souffrait d'une pathologie mentale qui entravait grossièrement sa capacité de juger le bien et le mal. Pour lui, c'était bien que de tuer ces vieillards. En bout de ligne, il aurait pu tuer ses parents, ce qui l'aurait libéré », explique-t-il. Le psychiatre ajoute que le jeune prévenu, même en subissant des traitements appropriés, reste très dangereux pour la société, et qu'il doit être détenu et soigné dans un milieu psychiatrique sécuritaire.

La défense en appel

Cependant, le procureur de la défense, Me Jean-Guy Provencher, a déposé une requête en vertu de l'article 13.7 de la loi sur les jeunes contrevenants pour obtenir une contre-expertise. Le juge Côté a acquiescé à la demande. C'est le Dr Daniel Bélec, psychiatre attaché à l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville, qui examinera le jeune patient, un enfant qui a été adopté à l'âge de neuf mois.

La stratégie de Me Provencher s'explique par le fait que, s'il était reconnu sain d'esprit et qu'il admette sa culpabilité, le jeune accusé n'aurait à purger qu'une peine maximale de trois ans d'emprisonnement, soit jusqu'à l'âge de 18 ans, selon la loi de la protection de la jeunesse. Le jeune étudiant en

secondaire II reviendra devant le juge le 7 mai.

Arme retrouvée

L'enquête policière tend à confirmer que des troubles affectifs sont à l'origine du drame. L'adolescent trouvait que sa mère se dévouait trop pour les personnes âgées. Il aurait choisi d'éliminer ces gens pour garder, pour lui, toute l'affection de sa maman.

L'arme utilisée pour commettre ces crimes ainsi qu'une cagoule ont été retrouvées par des enfants, jeudi dernier, dans un banc de neige à l'angle de la 7^e Avenue et de la 2^e Rue, non loin du domicile du suspect. Ce n'est pas dans ce secteur que les policiers avaient effectué des recherches à la suite d'indications fournies par l'adolescent. ●



C'est dans ce foyer appelé «La mariga», à Daveluyville, que deux personnes sont mortes poignardées en janvier dernier.

La sentence de Lortie remise au 27 avril

♦ Ce n'est que le 27 avril que Denis Lortie connaîtra son sort. Le juge Gaston Desjardins, par l'intermédiaire d'un collègue, a fait savoir hier, qu'il n'était pas encore prêt à rendre la sentence.

par Louise LEMIEUX

Le 25 mars dernier, le juge Desjardins a accepté les plaidoyers de culpabilité de Lortie. L'auteur de la fusillade du 8 mai à l'Assemblée nationale a reconnu être coupable de trois meurtres non prémédités et de neuf tentatives de meurtre.

Quelques mois plus tôt, un autre juge de la cour supérieure, le juge Jacques Ducros, avait refusé ce même plaidoyer, estimant une défense d'aliénation possible dans ce dossier. Si le juge Desjardins en a décidé autrement, c'est que la preuve que lui ont soumise les avo-

cats était différente, particulièrement au niveau des témoignages des psychiatres. Ces témoignages écrits sont moins nombreux et plus concis.

Les meurtres non prémédités pour lesquels Denis Lortie se reconnaît coupable sont punissables de l'emprisonnement à vie. Cependant, le juge doit déterminer le nombre

d'années (entre 10 et 25) que le détenu doit purger avant de pouvoir demander une libération conditionnelle. ●

EN BREF

Alain Vignault condamné à 2 ans

♦ Une sentence de deux ans moins un jour de prison a été imposée à Alain Vignault, âgé de 21 ans et domicilié à Sept-Îles, qui avait reconnu sa culpabilité à huit chefs d'accusations de vols par effraction et d'introductions par effraction à Sept-Îles. Le juge Jean Dionne l'a de plus obligé à se soumettre à une probation de trois ans, après avoir purgé sa peine.

Lors des représentations sur la sentence, Me Michel Parent, procureur de la Couronne à Sept-Îles, a souligné que l'accusé avait un dossier antérieur en dépit de son jeune âge.

Soupçonné de vol chez Nutrisoir

♦ Un Montréalais de 27 ans qui vit à Québec depuis peu est soup-

çonné d'avoir dévalisé, deux fois, le dépanneur Nutrisoir du 444, 1^{re} Avenue, à Québec. Il a été arrêté vers 19h45, mercredi, sur la rue Saint-Joseph peu après que cet établissement eut été soulagé d'une certaine somme d'argent par un individu armé d'un couteau. C'est sa description fournie par le plaignant qui a permis de le retrouver. Le précédent vol avait eu lieu le 18 mars.

Le jeune homme a été accusé, hier après-midi, et son enquête préliminaire a été fixée à huit jours. ●

Cautionnement refusé au présumé pyromane de Victoriaville

♦ **VICTORIAVILLE** - Tout cautionnement a été refusé au présumé pyromane de Victoriaville lors de sa comparution devant le juge Yvon Sirois, de la cour des sessions de la paix, au palais de justice d'Arthabaska, hier. Guy Bergeron, âgé de 27 ans, est retourné à la prison de Sherbrooke.

L'enquête préliminaire du jeune homme a été reportée au 15 avril. Bergeron a à répondre à sept accusations d'avoir allumé en moins de 48 heures des incendies, dont celui qui a rasé un entrepôt de la compagnie Cercueils Atlas, de Victoriaville, le 24 février. Il avait été arrêté, le 27 février, lors d'une tentative de vol à main armée dans une succursale de la Banque Nationale à Warwick.

Bergeron a subi des examens psychiatriques au Centre hospitalier de Sherbrooke et il a été jugé apte à subir son procès. Durant son séjour à l'hôpital, il s'était enfui. Il avait été repris le lendemain, le 23 mars. ●

EXPOSITION ET VENTE DE TAPIS ORIENTAUX

Nouvelle sélection de tapis chinois et Dhurries

Jusqu'à **65%** DE RABAIS

Venez voir et toucher la splendeur d'un vrai tapis d'Orient.

Faits à la main, ils viennent de la Perse, de la Turquie, du Pakistan, de l'Inde, de la Chine et d'autres pays lointains. Leurs motifs traditionnels, ayant tous une signification profonde, sont tissés de laine, de coton et de soie. Voilà de quoi embellir un foyer!

Les tapis Tola, de Montréal, vous invitent ce samedi à profiter de leur surplus d'inventaire à des prix inégalables.

LES TAPIS ORIENTAUX
TOLA

1 JOUR SEULEMENT

SAMEDI 4 AVRIL, DE 10 À 17 HEURES.

SALLE LAUZON, AUBERGE DES GOUVERNEURS

690, BOUL. ST-CYRILLE, QUÉBEC. SOYEZ DES NOTRES.

SALON DE L'AUTO

Sport

AU PAVILLON DE LA JEUNESSE (PARC DE L'EXPOSITION)

Du 3 au 5 avril

assistez aux 5 SPECTACLES DE DÉMOLITION de Bob Chandler et de son incroyable monstre

BIG FOOT 4x4

Voyez plus de 20 EXPOSANTS commerciaux, une centaine de VOITURES MODIFIÉES et les magnifiques

- MASERATI FORD HIBOY 1932
- PONTIAC J2000 TOP GUN

Rencontrez JEAN-GUY « HOOD » de FM-93 vendredi à 17h et samedi à 14h qui remettra sur place des certificats-cadeaux lors de son QUIZZ-AUTOMOBILE

UN SALON PAS COMME LES AUTRES!

Sur présentation du billet de stationnement du parc de l'exposition, une remise de 2,00\$ sera accordée sur le prix d'entrée, en plus d'un coupon-rabais de 1,00\$, gracieuseté Harvey's participants

PRIX D'ENTRÉE: 6,00\$ ADULTES, 2,00\$ ENFANTS (Moins de 12 ans)

Heures d'ouverture: Vendredi 17h à 23h
Samedi 11h à 23h
Dimanche 11h à 21h

7 500 000 000 \$

(Approximatif)

TIRAGE **SAMEDI**

Ca change pas le monde. Sauf que...

Débrayage illégal du 20 juin 1986

Pas de sanctions contre les infirmières

Les centaines d'infirmières qui ont débrayé illégalement le 20 juin 1986 ne subiront pas de sanctions pour leur geste.

par Pierre PELCHAT

Après avoir entendu les représentants syndicaux et patronaux de 48 établissements depuis le début de l'année, le Conseil des services essentiels (CSE) en est venu à la conclusion que des pénalités sous forme d'amendes ou autrement n'étaient pas opportunes.

Au cours des deux derniers jours, le conseil a étudié les cas de 14 hôpitaux dans la région de Québec. Même si elles ont fait la grève en juin dernier, les infirmières de Saint-François d'Assise, du CHUL, du CLSC Jacques-Cartier, du centre Robert-Giffard, de l'hôpital Christ-Roi, de l'hôpital général de Québec, de la clinique Roy-Rousseau, du

centre hospitalier Courchesne, de celui de Charlevoix, de l'hôpital de la région de l'amiante et de ceux de Sainte-Anne de Beauport et de Saint-Augustin ne se verront pas imposer des mesures dites de réparation.

Toutefois, l'organisme de surveillance a pris en délibéré les cas des infirmières du centre hospitalier Chauveau et de l'Hôtel-Dieu de Québec. Une décision est attendue dans les prochains jours. Dans l'éventualité où le Conseil retient la possibilité d'imposer des sanctions, les représentants syndicaux et patronaux seront convoqués pour des auditions.

Sur les 116 établissements où il y aurait eu des débrayages le 20 juin 1986, le conseil n'a retenu que 48 d'entre eux pour tenir des conférences préparatoires afin de déterminer s'il y a lieu de pousser l'affaire plus loin. Pour tous les autres

cas, les dossiers ont été tout simplement fermés.

La cause-type qui a été retenue est celle des infirmières du centre hospitalier régional de Rimouski, membres du Syndicat professionnel des infirmières et des infirmiers du Bas Saint-Laurent.

On y allègue, selon l'employeur, que les patients n'ont pas subi de préjudice lors du débrayage. «Il s'agit plutôt, selon lui, d'inconvénients dans l'organisation des services. Dès que l'ordonnance du 20 juin a été connue «tout est rentré dans l'ordre», précise-t-on dans la décision du Conseil.

Le syndicat avait annoncé la veille à la direction de l'hôpital que les infirmières iraient en grève. On avait également fait connaître le niveau de services essentiels qui serait assuré. Le CSE note que le syndicat a accepté de fournir des

effectifs supplémentaires pour des situations particulières.

Des opérations chirurgicales, particulièrement les cas électifs, ont été reportés les jours suivants. «Cette situation survient généralement lorsqu'il y a bouleversement dans la cédule opératoire à la suite d'urgences, même en temps normal».

D'autre part, le Conseil constate que le syndicat n'a pas fait parvenir d'avis de grève, qu'il n'a pas fait approuver sa liste des services essentiels et qu'il n'a pas respecté les délais requis à la suite de la médiation pour déclencher un arrêt de travail.

Tout en expliquant que le code du travail lui laisse une grande latitude pour imposer ou non des sanctions, l'organisme gouvernemental

conclut que l'émission d'une ordonnance de réparation ne servirait pas les intérêts des bénéficiaires. «Cela nuirait au bon climat qui existe actuellement entre les parties», fait-on valoir.

Le Conseil des services essentiels s'est appuyé sur une décision du Conseil des relations de travail de l'Ontario dans laquelle il est dit que des mesures de redressement qui se veulent efficaces doivent être équitables.

«Le Conseil doit veiller à ce que ses décisions doivent être considérées comme étant justes et raisonnables dans l'ensemble, afin d'assurer autant que possible, le respect volontaire de la loi. Par conséquent, on a souvent dit que l'ordonnance idéale d'un conseil doit être un

moyen d'instruire et de régler», peut-on lire dans la décision du conseil ontarien.

Réagissant à la décision du CSE, la présidente du SPIIQ-Québec, Mme Danyelle Bourgault, s'est dite satisfaite des conclusions du conseil de fermer le dossier en ce qui concerne 12 des 14 centres de la région. «Ça vient prouver que nous avons faites une grève sans causer de préjudices aux patients et en maintenant les services essentiels», a-t-elle commenté.

Il est possible que le CSE tienne d'autres conférences préparatoires pour les infirmières de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine qui auraient débrayé le 20 juin 1986 dans le cadre des négociations avec le gouvernement. ●

CARGAISON EN PROVENANCE DE CHINE INTERCEPTÉE ET RÉ-ADRESSÉE

RETENUE EN TRANSIT À L'ENTREPÔT AIR CARGO DES AGENTS EN DOUANE DU CANADA

CARGAISON PRÉCIEUSE DE:

TAPIS ORIENTAUX PERSANS, CHINOIS ET ASIATIQUES

- CONNAISSANCE #CNHS15675526
- NAVIRE: AMERICAN ALABAMA V010

CONTENU DES BALLOTS, ET ARTICLES AJOUTÉS AU CHARGEMENT: TAPIS NOUÉS À LA MAIN SEULEMENT: SOIE, LAINE, EN GRANDE QUANTITÉ, BOKHARA, TIENSIN, BEIJING, QUOM, TABRIZ, KASHAN, TURC, ISLAMABAD, TAPIS DE COLLECTION BELOUCH D'AFGHANISTAN

— PETITS ÉCHANTILLONS ET TAPIS DE DIMENSIONS VARIÉES JUSQU'À 12'x18' "PALACE MORI TABRIZ" ÉVALUÉ À 50 000\$

— PLUS DE RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES LORS DE LA VENTE À L'ENCAN SEULEMENT

MARCHANDISE LIBÉRÉE POUR VENTE DE LIQUIDATION PAR:

ENCAN PUBLIC

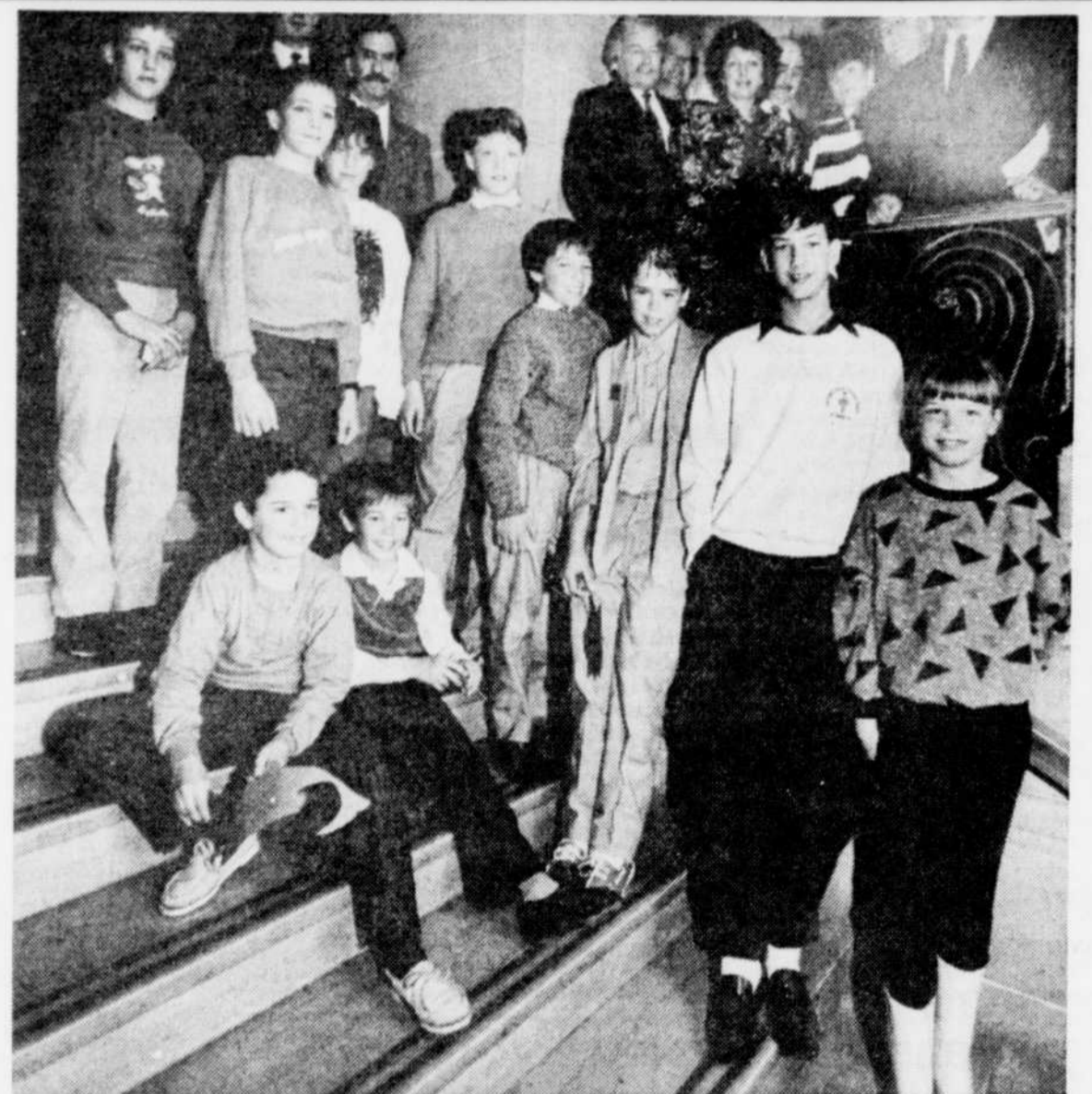
UNE CARGAISON DE BALLOTS À DESTINATION DU CANADA EN PROVENANCE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, QUI DEVAIT ÊTRE AJOUTÉE À D'AUTRES BALLOTS EN TRANSIT POUR LES ÉTATS-UNIS, A ÉTÉ INTERCEPTÉE ET TRANSFÉRÉE À L'ENTREPÔT DES DOUANES DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO EN RAISON DU REFUS DE LA PART DE L'AMBASSADE DE CHINE À WASHINGTON, D.C. D'ACORDER LE VISA SPÉCIAL D'EXPORTATION. TOUS LES BALLOTS SERONT TRANSFÉRÉS À QUÉBEC POUR LIQUIDATION. CHAQUE BALLOT SERA OUVERT, ÉTIQUETÉ ET CLASSIFIÉ POUR INSPECTION ET VENTE À L'ENCAN (À LA PIÈCE).

LE SAMEDI 4 AVRIL 1987 À 14H
INSPECTION PUBLIQUE À PARTIR DE 13H
HILTON INT. QUÉBEC
(PORTE ST-LOUIS)

3, PLACE QUÉBEC, QUÉBEC

CONDITIONS DE PAIEMENT: COMPTANT, CHÈQUE BANCAIRE, PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT
LES MARCHANDS SERONT EXEMPTÉS DE PAYER LA TAXE SEULEMENT SUR PRÉSENTATION DES PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES

ENCANTEUR CONTRACTUEL AUTORISÉ #11062



Avec les grands frères et les grandes sœurs

Dix jeunes filles et jeunes garçons passeront une journée spéciale au cours des prochaines semaines. Par l'entremise de l'Association des grands frères et des grandes sœurs de Québec, ces jeunes passeront une journée en compagnie de représentants de moyens de communication, du monde des affaires, de la culture, de la politique municipale et d'organismes social et touristique. Un jeune accompagnera le maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, dans ses activités, un autre suivra à la trace le directeur du Musée du Québec, M. Godefroy Cardinal. D'autres s'initieront au monde de la finance en accompagnant le directeur de la Caisse populaire de Québec-Est, M. Yvan Caron, ou encore M. André Dion, président des Services financiers Capital. Les communications et l'informatique feront également partie du menu. M. Pierre Bourboin, animateur à CHRC, ainsi que Mme Louise Desrosiers, animatrice au réseau Pathonic, de même que Mme Renée Hudon, animatrice à Radio-Canada, et M. François Du Sablon, conseiller-analyse chez Entré Centre d'informatique, feront part à ces jeunes de certains secrets de leur profession. D'autres jeunes accompagneront le directeur des Chevaliers de Colomb, M. Jean-Claude Laforest, et la première femme du comité exécutif du Carnaval de Québec, Mme Sylvie Tremblay. Cette activité spéciale prendra fin le 9 mai avec la tenue d'un souper-bénéfice à \$75 le couvert au grand pavillon Pollack de l'université Laval.

LE SOLEIL

CHRC
80

CONCOURS "PAILLÉ CONTENT"

80\$ PAR JOUR (BONS D'ACHATS) PROVIGO

800\$ CHAQUE SEMAINE (BONS D'ACHATS) PROVIGO

80 sec. POUR LA COURSE FOLLE AUX PROVISIONS

COMMENT PARTICIPER:

Faire valider le coupon ci-bas (à la caisse) chez un marchand PROVIGO participant et le faire parvenir à la station CHRC.

Chaque jour, André Paillé fera un appel chanceux pour 80\$ en bons d'achats PROVIGO, chaque semaine un tirage au sort parmi le courrier reçu fera un gagnant de 800\$, à la fin du concours deux GRANDS GAGNANTS seront choisis pour la course folle aux provisions de 80 secondes chez PROVIGO.

Le concours se tient du 6 avril au 1er mai inclusivement.
Seuls les coupons du Soleil sont valides.
LES RÈGLEMENTS SONT DISPONIBLES À LA STATION CHRC.

LE SOLEIL

provigo

Faire parvenir à: CONCOURS "PAILLÉ CONTENT"
C.P. 8080, Ste-Foy/Qué. G1V 4S5

Nom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

N.B.: Ce coupon doit être validé chez Provigo.

LE SOLEIL
L'information
quotidienne
complète pour 35c

ABONNEMENT:
647-3333

ON TRAVERSE!



le meuble tutti frutti

Chaise BAHIA de GROSFILLEX, en résine de synthèse, multi-positions, résiste aux intempéries et est disponible en blanc. Garantie 5 ans.

Elle ne craint pas les coups de soleil!

PRÉSAISON 79⁹⁹

zip
INTERNATIONAL

Lévis,
nous voici!

Québec, Angle boul. Hamel/Henri-IV, (418) 871 22 21
Lévis, 677, route Trans-Canada (rte 132), (418) 835 15 73

La nouvelle Fondation québécoise en environnement tentera d'amasser \$1 million

◆ C'est pas moins de \$1 million que la Fondation québécoise en environnement tentera d'amasser au cours des prochains mois pour pouvoir informer la population, la sensibiliser aux questions de l'environnement et aider à la recherche dans ce domaine.

par Raymond Gagné

La Fondation québécoise en environnement vient d'être créée par une centaine de personnalités des milieux des affaires, scientifiques, universitaires et des médias. Sa mise sur pied a été annoncée, hier, à Montréal, par l'un de ceux qui en avaient eu l'idée, l'avocat Louis-Paul Allard.

La conférence de presse organisée pour l'occasion réunissait, dans les locaux du Jardin Botanique, une trentaine de personnes impliquées dans la création de l'organisme.

Le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, qui avait tenu à être présent, a repris le message qu'il tente de faire passer à chaque fois que l'occasion lui est offerte de le faire.

Pour le ministre, si on veut en arriver à pouvoir agir de façon préventive et ainsi, défendre notre patrimoine naturel, il faut changer les choses, les mentalités.

Puisque la Fondation québécoise

en environnement a justement pour objectif général de contribuer à faire évoluer les mentalités en regard de la défense du patrimoine naturel, le ministre juge importante la création de l'organisme et qualifie de « bien spécial au Québec » le jour choisi pour l'annoncer.

Selon le président, Louis-Paul Allard, la Fondation ne veut pas faire concurrence aux 800 organismes intéressés à l'environnement qui existent au Québec. Elle cherche plutôt à favoriser la concertation parmi ces nombreux intervenants et à amorcer des débats qui pourront amener des actions à la fois plus consistantes et efficaces.

La fondation travaillera également à ce qu'un bilan de l'état de l'environnement au Québec soit réalisé et publié chaque année.

Parmi les personnalités qui assurent leur support à la fondation, on remarque le président d'Unimédia et éditeur du SOLEIL, Jacques Francoeur, Pierre Dansereau, écologiste, Aurèle Beaulnes, directeur de l'Institut Armand-Frappier, Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean, Gérard Drainville, évêque d'Amos, Guylaine Saucier, présidente du Groupe Gérard Saucier, l'ancien ministre de l'Environnement, Marcel Léger et Ronald Corey, président du club de hockey, Le Canadien. ●

Des travailleurs de l'Alcan prennent d'assaut une usine

Une vingtaine de travailleurs de l'Alcan de Saint-Augustin-de-Desmaures, en lock-out depuis près de huit mois, ont décidé de durcir leur position. Ils ont pris d'assaut, hier matin, l'usine de cette entreprise située dans le parc industriel de la Communauté urbaine de Québec.

par Réjean LACOMBE

La Sûreté du Québec est intervenue sur les lieux. Les policiers n'ont procédé à aucune arrestation. L'occupation des travailleurs a duré près d'une demi-heure.

Les dirigeants du syndicat (CSN) ont pu toutefois rencontrer le gérant de l'usine, M. Ronald Lafortune. Les travailleurs ont invité les dirigeants de l'usine à reprendre les négociations. Le porte-parole du Conseil central des syndicats nationaux de la région de Québec, M. Yves Fortin, devait préciser que si ces négociations de bonne foi ne reprenaient

pas rapidement, les travailleurs menaient de se rendre à Toronto rencontrer un des présidents de l'Alcan, M. Charles Heinrich.

Par ailleurs, au cours des derniers jours, les travailleurs de l'Alcan de Saint-Augustin ont décidé d'intensifier les moyens de pression. Ainsi, mercredi dernier, ils se sont rendus à Shawinigan, en Mauricie, où l'Alcan possède également une usine, dans le but de dresser un piquet de grève symbolique. Ils se sont également arrêtés à l'usine Reynolds au Cap-de-la-Madeleine où ils ont également rencontré les travailleurs dans le but de les sensibiliser à leur conflit. M. Fortin confiait au SOLEIL qu'à ces deux endroits, ils avaient reçu un accueil chaleureux de la part des travailleurs des deux usines.

Les négociations ont achoppé une fois de plus le 20 mars dernier. Actuellement, le conciliateur du ministère québécois du Travail, M. Pierre Valois, tente de

ramener les parties à la table des négociations. Au cours des derniers jours, la partie patronale a formulé au ministère du Travail une demande d'arbitrage. Cependant, cette demande, selon M. Fortin, a été repoussée.

Le porte-parole syndical précise que les syndiqués de l'Alcan de Saint-Augustin tentent de négocier un premier contrat de travail dans lequel seraient reconnus l'ancienneté, la formation d'un comité de santé-sécurité, l'horaire de travail régulier, la protection des emplois des sous-traitants, le droit de choisir sa période de vacances et le temps supplémentaire volontaire et non pas obligatoire.

Les travailleurs de la câblerie n'ont pas touché d'augmentation salariale depuis 1984. Ils revendiquent des hausses horaires de \$1.80 et de \$1.20 pour une convention collective de travail d'une durée de deux ans.



Les ex-travailleurs du Manoir Richelieu et les syndiqués de la Davie se sont rencontrés, hier, à Lauzon pour échanger sur leur lutte respective pour retrouver leur emploi.

Entretien ménager: l'espoir d'un règlement du conflit achoppe sur les textes

Le conflit dans le secteur de l'entretien ménager que d'aucuns croyaient qu'il allait tirer à sa fin mercredi est à nouveau plus présent que jamais alors que négociateurs patronaux et syndicaux ne s'entendent pas sur les textes qui ont découlés des accords verbaux intervenus les jours précédents.

par Claude VAILLANCOURT

Cette mésentente a amené le ministre du Travail, M. Pierre Paradis à demander à son directeur du service de la conciliation, M. Jean des Trois Maisons, d'accompagner le conciliateur au dossier, M. Roger Lecourt, à une séance de travail ce matin où le différend sera examiné.

Selon, le chef négociateur du syndicat, M. Paul Ringuette, les textes diffèrent sur plusieurs points, notamment la question de la supplantation, l'une des clauses majeures du conflit.

Les consultations préliminaires que M. Ringuette dit avoir menées auprès des délégués syndicaux montreraient aussi une nette insatisfaction sur les questions salariales négociées. «Je ne suis plus certain que l'accord aurait été agréé par les membres, de dire celui-ci. Il semble que nos membres désirent vraiment obtenir la parité salariale avec les travailleurs en entretien ménager de la région de Montréal.»

Les travailleurs montréalais gagnent \$1.10 l'heure de plus. La corporation multipatronale en offre à peu près la moitié.



Le ministre du travail, M. Pierre Paradis, est intercedé auprès du directeur du service de la conciliation.

Résultats instantanés
LOTO QUÉBEC
1-976-2020
Résultats des 7 derniers jours.
Appelez à toute heure,
de n'importe où au Québec.
Frais de 65¢ portés à votre compte de téléphone.

Idéal pour la maison ou le bureau

Le parfait bureau au travail ou à la maison. Importée d'Italie, cette marchandise de qualité "Art Export" vous est offerte à des prix que vous pouvez vous permettre. Notez que vous pouvez les assembler facilement.

A. Noir à moulure naturelle ou blanc à moulure naturelle
prix courant 259.88 **219.**

B. Bureau et classeur mobile
Noir à moulure noire ou noir à moulure naturelle
prix courant 311.88 **259.**

Collection "Alan White" de Kroehler

Sofa de style traditionnel par Kroehler de la collection "Alan White" en coton imprimé traité au "scotchguard" avec coussins assortis. Coussins de siège en mousse à haute densité.

Sofa
prix courant 1039.88 **849.**

Causeuse
prix courant 914.88 **749.**

Fauteuil à oreilles
prix courant 581.88 **479.**

"Teatro" par Pianca... Laque blanche importée d'Italie

"Teatro" par Pianca offre la beauté naturelle du blanc allié aux lignes pures du design italien et à la sophistication de la laque. Un trio magnifique qui rehaussera le décor de votre chambre favorite.

Ensemble 8 pièces: commode triple, unité de coin, table de chevet droite et gauche, tête de lit, plate-forme, sommier et panneaux latéraux.
prix courant 4299.88 **3799.**

Armoire en sus
prix courant 1199.88 **999.**



UN DÉCOR...
À
La Pascal

2 SUPER MODES D'ACHAT
ACHAT MINIMAL 750\$
SI CRÉDIT QUALIFIÉ APPROUVÉ

CHOIX # 1

- PAS DE PAIEMENT COMPTANT
- PAS D'INTÉRÊT
- PAS DE PAIEMENT AVANT LE

3 août 1987

CHOIX # 2

- PAS DE VERSEMENT SUR COMPTANT

payez en 24 versements consécutifs égaux **7.9%**
D'INTÉRÊT ANNUEL

| Achat | Coût de crédit | 24 paiements de | TOTAL |
|-------|----------------|-----------------|----------|
| 750\$ | 63,36\$ | 33,89\$ | 813,36\$ |

Prix en vigueur jusqu'au samedi 11 avril

Place Laurier
2700, boul. Laurier
Ste-Foy, 659-4816

Trafic ferroviaire Côté trouve qu'Ottawa fait une concession inadmissible aux USA

♦(PC)- Selon le ministre des Transports du Québec, Marc-Yvan Côté, Ottawa fait une concession inadmissible au gouvernement américain dans son projet de loi C-18 sur le trafic ferroviaire.

«Alors que le Canada tente de négocier un accord sur le libre-échange avec un partenaire qui ne nous fait pas de cadeaux (restriction sur le bois de sciage, le porc, la potasse) comment peut-on justifier de lui offrir, sans aucune concession de sa part, un accès à notre trafic ferroviaire?» écrit le ministre Côté dans un mémoire qu'il vient de faire parvenir au ministre fédéral des Transports, John Crosbie.

Le ministre québécois expose dans ce mémoire la position officielle du Québec face au projet de loi. Dans une lettre qui l'accompagne, le ministre souligne, qu'en vertu de l'orientation actuelle du projet de loi, un expéditeur pourrait conclure une entente avec une compagnie qui ne le dessert pas, y compris une entreprise américaine.

Ce type de concession, de dire le ministre, va profiter aux expéditions mais nuire à long terme à l'économie.

Par ailleurs, M. Côté soutient que le projet de loi favorise les Prairies, par rapport à l'Est du pays, en leur permettant de conserver jusqu'à l'an 2000 plus de 22.500 km de lignes non rentables «grassement subvention-



M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports du Québec.

nées», coûtent au gouvernement au moins dix fois plus que le maintien des Québec, de permettre au reste du pays de protéger des lignes jugées essentielles au développement régional.

M. Côté écrit qu'il s'agit de la position officielle du Québec et demande à M. Crosbie d'y «apporter toute l'attention qu'elle mérite».

Ligne d'Hydro entre Grondines et Lotbinière Le BAPE refuse d'examiner l'offre de construire un tunnel sous le fleuve

♦ Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) refuse de rouvrir le dossier Radisson-Nicolet-des-Cantons afin d'examiner l'offre de Lavalin de construire un tunnel sous le fleuve pour la ligne à haute tension.

par Michel CORBEIL

Hier, le président de l'organisme, M. André Beauchamp, a écrit à la Société pour vaincre la pollution (SVP) qu'il rejetait l'idée de tenir de nouvelles séances pour examiner la proposition Lavalin, dévoilée la semaine dernière par

Le Devoir.

«C'est l'opinion d'un consultant non consulté. L'initiative ne semble pas venir d'Hydro, mais de Lavalin, a fait savoir M. Beauchamp, joint à son bureau de Montréal. La firme n'aurait eu que des pourparlers préliminaires et il semble qu'aucun document n'ait été déposé: ni contrat, ni offre écrite.» Le président du BAPE a laissé entendre que le travail de l'organisme deviendrait fort difficile s'il fallait que la tenue de séances soit à la merci des propositions de promoteurs.

Le cap est maintenu pour le

dépôt d'un rapport au ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln. Ce qui constitue une autre raison pour repousser la suggestion de la SVP. «Nous en sommes au libellé final où on pèse chaque mot», a dit M. Beauchamp qui estime avoir déjà toute l'information nécessaire pour poser un jugement éclairé.

Le ministre Lincoln dispose de 60 jours pour rendre public le document. «C'est au ministre de décider, a d'abord répondu le président de l'organisme. Mais ça me surprendrait qu'il attende 60 jours. C'est un rapport très attendu.»



M. André Beauchamp.

«Pressions indues» de Pagé

Deux témoins confirment le lien créé entre les deux projets de loi

♦ Deux membres du conseil d'administration de la Corporation intermunicipale de transport de la Rive-Sud de Québec (CITRSO) ont expliqué, hier, avoir été informés, le 19 décembre, que l'adoption du projet de loi privée concernant leur corporation était liée à l'adoption du projet de loi 132 auquel s'opposait M. Jean Garon.

par André FORGUES

Le président du conseil de la CITRSO, M. André Carrier, et M. Jean-Marc Lessard, également membre du conseil, ont longuement témoigné, hier, devant la Commission de l'Assemblée nationale chargée de faire enquête sur la conduite du ministre Pagé. Cette enquête se déroule depuis trois jours à la suite d'une motion présentée par M. Garon qui alléguait avoir été victime de «pressions indues» dans cette affaire.

Cette troisième journée de travaux a été marquée par la prudence de M. Carrier, qui a souvent hésité à choisir ses mots, et par l'insistance de l'opposition péquiste à faire préciser aux témoins comment on leur avait présenté l'intervention de M. Pagé dans cette affaire.

L'interrogatoire des témoins a également été maintes fois interrompu par de longs débats de procédure et, particulièrement hier soir, par des rappels à l'ordre rendus nécessaires par l'attitude dissipée de quelques membres libéraux de la commission.

Du côté des péquistes, d'autre part, on a plusieurs fois raillé, au cours des débats de procédure, le comportement du président de la commission qui est également le président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Lorrain. M. Lorrain a

d'ailleurs plus ou moins admis la délicatesse de sa situation, hier soir, en affirmant qu'il ne pouvait se permettre d'être susceptible.

Trois coups de fil

Trois appels téléphoniques effectués le matin du 19 décembre ont été au centre des travaux de la commission qui a siégé pendant près de sept heures dans la seule journée d'hier.

M. Carrier a également eu l'occasion d'expliquer l'importance de l'adoption du projet de loi 272 sans lequel, a-t-il dit, le déficit de la CITRSO serait passé de \$200 000 à environ \$7 millions, note qu'il aurait fallu partager entre les municipalités.

M. Lessard devait par la suite émettre un son de cloche différent, en soutenant que la CITRSO aurait pu supporter pendant encore quelques mois le coût de financement de cette somme, le temps d'en arriver à une solution pour le versement de la subvention promise par le ministre des Transports.

Quant au premier des trois appels téléphoniques, que M. Carrier a situés vers 9 heures 30, il aurait duré trois ou quatre minutes. Me André Lemay, qui agissait pour la CITRSO afin de permettre l'adoption du projet de loi privé 272, était celui qui téléphonait alors à M. Carrier.

Le président de la CITRSO a expliqué que Me Lemay l'avait alors informé que le ministre Pagé venait de lui téléphoner et qu'on aurait peut-être des problèmes à faire adopter notre loi privée. M. Carrier a aussi dit que Me Lemay lui avait expliqué que M. Garon était contre le projet de loi 132 et que «ça pourrait être ce projet de loi qui pourrait créer ou refuser notre loi».

M. Carrier raconte avoir alors convenu avec Me Lemay qu'il allait

téléphoner à M. Jean-Marc Lessard pour lui demander d'intervenir auprès de M. Garon. M. Lessard, explique M. Carrier, est «plus familier» avec M. Garon.

Survient donc le deuxième appel téléphonique où M. Carrier dit avoir exposé la situation à M. Lessard qui refuse d'intervenir.

Dans son témoignage, M. Lessard a expliqué en substance qu'il n'a pas voulu communiquer avec M. Garon pour «trouver une façon d'arranger les choses» parce qu'il estimait ne pas avoir à se mêler d'une affaire entre MM. Pagé et Garon, notamment à cause de son statut de fonctionnaire, et aussi parce qu'il considérait qu'il s'agit là de «deux hommes responsables».

Sur le fond du problème, M. Lessard a aussi expliqué avoir compris de l'appel de M. Carrier que M. Garon s'opposait à la loi 132 défendue par M. Pagé, qui lui était à ce que son projet de loi soit adopté à la

dernière journée de la session et qu'à ce moment-là ceci pouvait, c'est-à-dire faisait en sorte que notre bill privé pouvait ne pas passer».

S'il dit avoir noté que M. Carrier lui a paru «un peu nerveux» à cause de cette affaire, M. Lessard dit quant à lui avoir cru dès ce moment que les deux projets de loi seraient adoptés, tout comme il était aussi convaincu, connaissant M. Garon, que celui-ci ne se laisserait pas influencer.

Quant au troisième coup de fil, encore plus bref, a dit M. Lessard, c'est Me Lemay qui le lui a adressé. M. Lessard a témoigné avoir dit à Me Lemay qu'il avait été informé de la situation, qu'il ne voulait pas intervenir et qu'il croyait que la meilleure chose à faire, dans les circonstances, serait de communiquer avec les leaders parlementaires libéral et péquiste pour éclaircir la situation.

Agence spatiale: la décision retardée

♦ OTTAWA (d'après PC) - Le Comité ministériel de la planification et des priorités n'a pas encore tranché la question à savoir si la future Agence spatiale - la NASA canadienne - ira à Montréal ou à Ottawa.

par Pierre APRIL

À l'issue de la réunion du comité, hier, au Lac Meech, dans le Parc de la Gatineau, c'est le président du Conseil du trésor, M. Robert de Cotret, qui a été désigné pour

annoncer qu'aucune décision n'avait encore été prise.

«J'ai déjà rencontré les maires d'Ottawa et de Montréal, a-t-il dit, les deux m'ont présenté leurs dossiers, eux favorisent leurs régions respectives, mais notre décision sera prise dans l'intérêt national».

Lorsqu'on lui a demandé de commenter les propos d'un porte-parole du bureau du premier ministre qui mentionnait que de donner l'Agence spatiale à Ottawa serait de la bonne politique, le ministre n'a pas pour autant précisé sa pensée.

Résultats

Vous pouvez miser jusqu'à 20h00 le jour du tirage.

Tirage du mercredi 87-04-01

4 28 38 39 43 45

No complémentaire: 44

| GAGNANTS | LOTS | Montants |
|----------|---------|----------------|
| 66 | 0 | 5 885 538,90\$ |
| 56+ | 9 | 105 142,60\$ |
| 56 | 459 | 1576,50\$ |
| 46 | 14 101 | 98,40\$ |
| 36 | 273 423 | 10,00\$ |

Ventes totales: 18 445 783,00\$

PROCHAIN TIRAGE:

Samedi 87-04-04

GROS LOT APPROX.: 7 500 000,00\$

RÉSULTATS ANTERIEURS

| TIRAGE | NUMEROS |
|---------|-----------------------|
| 28 mars | 13 16 40 41 47 48 (5) |
| 25 mars | 3 5 6 11 20 44 (48) |
| 21 mars | 1 15 22 38 42 45 (18) |
| 18 mars | 2 18 22 30 31 33 (12) |
| 14 mars | 2 4 12 30 35 46 (34) |
| 11 mars | 1 21 24 27 30 37 (39) |
| 7 mars | 11 16 22 25 34 37 (5) |
| 4 mars | 6 17 24 26 31 32 (37) |

VEUILLEZ NOTER QUE LES TIRAGES DE LA MINI LOTO ET DE L'INTER LOTO FONT RELACHE POUR UNE PERIODE INDETERMINEE.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

PENSEZ PRINTEMPS Embellissez votre foyer

\$1629
L'ENSEMBLE
3 PIÈCES



MOBILIER DE SALON MODULAIRE 5 MORCEAUX



MOBILIER DE CUISINE
1 table et 4 chaises
(Buffet et accessoires en sus)



MOBILIER DE CHAMBRE
(matelas, lampes et accessoires en sus)

bureau tripl. miroir, commode, tête de lit, 1 table de chevet

\$869 avec échange

\$819

FOUR À MICRO-ONDES
Sonde thermique
0,8 pi cube, 650 watts

\$319

LAVEUSE ET SECHEUSE
4 CYCLES
à grand rendement

Plan mise de côté sans frais jusqu'en janvier 1988 • Livraison gratuite • Déballage gratuit

LES AMEUBLEMENTS
GAUDET
ET FRERES INC

La qualité à bon prix!

QUÉBEC
355, Marie-de-l'Incarnation
681-6054

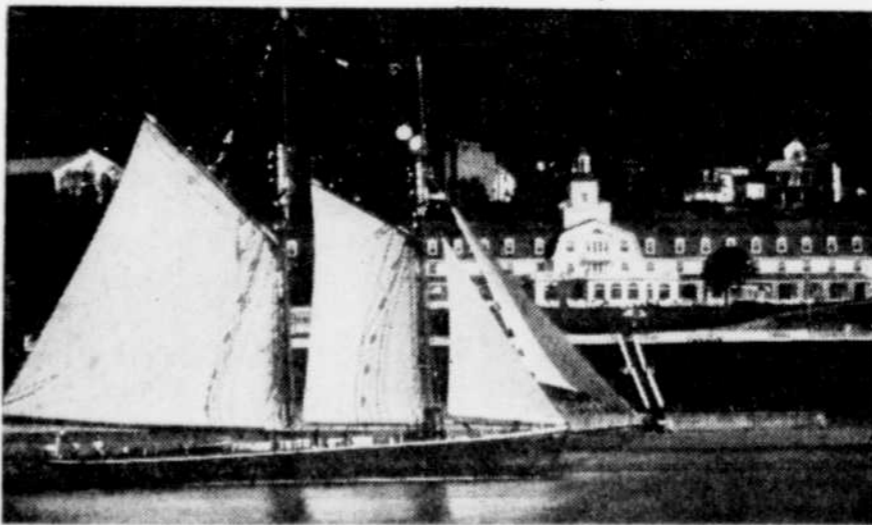
SAINTE-FOY
3070, chemin Saint-Louis
651-3411

SECTION MEUBLES en KIT
Rabais jusqu'à 50%

PARTICIPEZ AU CONCOURS

«CAP SUR TADOUSSAC» À BORD DE LA MARIE-CLARISSE

LES 15, 16 ET 17 MAI



UNE FIN DE SEMAINE DE REVE D'UNE VALEUR DE PRES DE 2 000\$ POUR 24 COUPLES. INCLUANT:

vendredi matin, départ de Québec vers l'Isle-Aux-Coudres à bord du Grand Voilier "La Marie-Clarisse", nuit à l'HOTEL CAP-AUX-PIERRES; samedi, départ pour Tadoussac à bord de "La Marie-Clarisse", nuit à l'HOTEL TADOUSSAC; dimanche, retour à Québec par autobus. Tous les repas, cocktails, réceptions de grand luxe, etc.

COMMENT PARTICIPER:

Du 9 mars au 1er mai 1987, écoutez le mot de passe tous les matins à CBV-980, entre 7h15 et 9h15, et Gillet Pure Laine à la télévision de Radio-Canada en semaine, 17h à Québec, du lundi au vendredi, 18h30 à Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Sept-Îles. On y traitera brièvement des sujets suivants: le goémon Marie-Clarisse, l'hôtel Cap-aux-Pierres, l'hôtel Tadoussac, la famille Dufour, etc. Sujets repris (images à l'appui) lors de l'émission "Gillet Pure Laine" à CBVT.

• Pendant l'émission «Gillet Pure Laine», à compter du 19 mars et pour 8 jeudis consécutifs, un représentant de la Famille Dufour procédera à la pige de trois (3) coupons gagnants d'une fin de semaine de rêve pour deux (2), jusqu'à un total de 24 couples qui seront les invités de marque du Soleil, de CBV 980, CBVT et de la Famille Dufour.

Reglements disponibles à Radio-Canada

Faites parvenir votre coupon avant le 5 mai 1987, adresse comme suit:

CONCOURS «CAP SUR TADOUSSAC»
GILLET PURE LAINE — RADIO-CANADA
C.P. 10400, Ste-Foy, G1V 2X2

lundi le _____ mardi le _____ mercredi le _____ jeudi le _____ vendredi le _____

Nom _____ Adresse _____

Ville _____ Tél _____ C.P. _____

Les modalités du concours sont disponibles à la maison de Radio-Canada/Québec



Une collaboration
**Famille Dufour,
Cap-aux-Pierres**

LE SOLEIL

Radio-Canada
Québec 11/Câble 6

Radio-Canada
CBV 980/Québec



Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Maladies transmises sexuellement Lavoie-Roux favorise un programme de prévention basé sur divers éléments

♦ La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, ne réprovoque pas la référence au condom comme moyen prophylactique contre les maladies vénériennes. Mais, ajoutée-elle, une campagne publicitaire responsable et efficace à cette fin doit aussi présenter d'autres éléments de prévention.

par Roger BELLEFEUILLE

La ministre était invitée, hier, en conférence de presse, à commenter sa décision de faire reporter à plus tard une telle campagne publicitaire pilotée par les départements de santé communautaire. Celle-ci, d'envergure provinciale, devait être lancée cette semaine.

Mme Lavoie-Roux s'est abstenue de préciser ses propres attentes à cet égard. Sinon que les messages doivent s'adresser à l'ensemble de la population et non spécifiquement à des catégories d'âge.

Elle a indiqué au SOLEIL que la consultation préalable avait été incomplète, le secteur de l'éducation n'ayant pas été mis dans le coup, par exemple.

Enfin, elle était elle-même au courant de ce projet depuis quelques mois, mais ce n'est que jeudi dernier que le matériel audio-visuel lui a été soumis. Un visionnement qu'elle trouve plutôt tardif.

Elle donne l'assurance que le lancement de cette campagne n'est que partie remise et que sa décision n'a nullement été influencée par quelque groupe de pression.

Pas les moyens

Dans un autre ordre d'idées, les centres d'accueil d'hébergement devront faire leur deuil des crédits supplémentaires de \$125 millions qu'ils réclament du gouvernement pour cette année. La titulaire de la Santé et des Services sociaux estime que la facture est beaucoup trop élevée pour le trésor public. Elle trouve plus réaliste l'étalement de cette somme sur quelques années.

Elle reconnaît comme légitime, cependant, une bonne partie des doléances de ces établissements. C'est-à-dire que leur fardeau financier s'est alourdi en même temps que vieillissait la clientèle hébergée.

La politique de développement des CLSC sera connue bientôt

♦ (PC) - La ministre de la Santé et des Services sociaux Thérèse Lavoie-Roux espère rendre public sa politique de développement des CLSC «avant les vacances de Pâques».

La ministre est en possession depuis le 12 mars dernier du rapport de l'enquête menée par le Dr Jacques Brunet sur le développement des Centres locaux de services communautaires, les CLSC, et sur la façon dont ces organismes pourraient mieux répondre aux besoins de la population.

Interrogée hier à l'Assemblée nationale, la ministre doit rencontrer prochainement les dirigeants de la Fédération des CLSC.

Le député péquiste de Gouin Jacques Rochefort a souligné que le gouvernement n'avait prévu dans ses crédits pour l'année 1987-88 aucune somme au chapitre du développement des CLSC tandis que Mme Lavoie-Roux a répliqué que le développement de ces établissements avait été retardé par des hésitations des ministres des Affaires sociales sous le précédent gouvernement péquiste.♦

LE MONDE DES FONCTIONNAIRES

Marx n'en a pas fini avec les avocats de la fonction publique

♦ Le conflit de travail entre les procureurs de la Couronne et le gouvernement du Québec est réglé, mais le même problème se posera bientôt en ce qui concerne les autres avocats et notaires de la fonction publique.



par Vincent CLICHE

Ceux-ci ont fait clairement savoir, hier midi, au ministre de la Justice, M. Herbert Marx, que son gouvernement aurait intérêt à négocier rapidement avec eux et leur offrir la même entente qui est intervenue il y a deux semaines avec les procureurs de la Couronne.

Le ministre, qui était l'invité au déjeuner d'ouverture de la 7e Conférence des avocats et avocates et des notaires de la fonction publique, qui se tient à Québec jusqu'à ce soir, leur a promis de défendre leur dossier avec ardeur auprès du conseil des ministres «comme j'ai eu l'occasion de la faire dernièrement pour un autre groupe d'avocates et d'avocats».

Au cours de son exposé, le ministre a reçu les applaudissements de l'auditoire lorsqu'il a déclaré: «Pour moi, être juriste au gouvernement implique des responsabilités que le gouvernement doit prendre en considération quel que soit le secteur d'activités dans lequel il oeuvre. Qu'il s'agisse d'actes posés en tant que conseiller juridique, lé-

giste, notaire instrumentant ou plaideur devant les instances administratives, civiles ou criminelles: ces activités, toutes aussi importantes et nécessaires, constituent selon moi des composantes indissociables et complémentaires de la mission juridique du gouvernement.»

Les conditions de travail des avocats et notaires de la fonction publique sont échues depuis le 31 décembre 1985. Ils sont près de 600 qui oeuvrent dans l'appareil gouvernemental au Québec.

Les juges

Quant aux 289 juges de

nomination provinciale, qui réclament également la parité de salaire avec les juges nommés par le fédéral, le ministre Marx a été moins loquace.

Il a d'abord mis la faute sur l'ancien gouvernement péquiste qui a laissé la situation se détériorer. Par la suite, il a fait part qu'il avait mis sur pied un comité de trois personnes, un juge, un haut fonctionnaire et un professeur de droit, qui lui a remis un rapport préliminaire sur cette question.

M. Marx a affirmé que dans les prochaines semaines, il fera des propositions en ce qui concerne

toute cette question des salaires des juges et de la réorganisation des tribunaux judiciaires.

Ces juges des cours provinciale, municipales, des sessions de la paix et des tribunaux du travail et de la jeunesse veulent que soit rétablie la parité qui existait en 1969 avec les juges de la cour supérieure; ce qui ferait passer leur salaire de \$75,389 à \$108,700, annuellement.

En ce qui concerne la possibilité que les juges s'adressent directement à l'Assemblée nationale pour faire valoir leurs griefs, le ministre Marx n'a pas voulu commenter cette éventualité.♦

Office des professions du Québec Démission du président Desgagné

♦ Le président de l'Office des professions du Québec, Me André Desgagné, a remis sa démission et quittera officiellement ses fonctions le 8 avril.

D'après les informations obtenues, Me Desgagné a décidé de retourner à la pratique privée. Avant d'être nommé à la présidence de l'Office des professions, en 1977, il était membre de l'étude Gagné, Letarte, Larue et Desgagné. Me Desgagné a été durant une dizaine d'années professeur à la faculté de droit de l'université Laval, avant de devenir recteur de l'université du Québec, à Chicoutimi.

Le mandat de Me Desgagné à la présidence de l'Office des professions avait été renouvelé en 1983 pour une période de 5 ans. Il lui

restait donc deux ans à compléter à ce poste.

Des changements

On se souviendra que l'Office des professions du Québec était l'un des nombreux organismes gouvernementaux menacés de disparition par le rapport Gobeil.

De ce temps-ci, l'organisme est justifié à compléter une étude de marché auprès de sa clientèle, des médias d'information et du public en général avant de procéder à des changements pour mieux répondre aux attentes du public consommateur de services professionnels et améliorer son image.

On nous affirme à l'Office des professions que cette étude de marché avait déjà été planifiée, au printemps 1986, avant que le rapport Gobeil ne soit rendu public.

Un testament

L'automne dernier, l'Office des professions avait rendu publics deux rapports d'une importance capitale pour l'évolution des professions au Québec.

Un premier rapport concernait la publicité professionnelle au Québec. L'office recommandait au ministre responsable, M. Claude Ryan, d'agir rapidement pour permettre une libéralisation de la publicité sur les services professionnels.

Un deuxième rapport allait dans le même sens, mais cette fois-ci concernant la libéralisation de la tarification des honoraires professionnels.

Ces deux documents récents représentent donc en quelque sorte le testament de Me Desgagné.♦

Notre plus grande vente aux plus bas prix de la saison

le Jour de la Baie

BAT SON PLEIN



LA BOUTIQUE COLLECTIONS SOLDE

À 40% DE RABAIS

UN CHOIX DE VÊTEMENTS PRINTANIERES MR JAX, SIMON CHANG ET PORTS

Un printemps haute couture vous attend à la Baie. Ne manquez pas cette occasion de posséder un vêtement de couturier.

Dès demain, vous pourrez choisir parmi nos coordonnés, tailleurs, robes et autres, le modèle que vous convoitez depuis longtemps surtout à 40% de rabais du prix ordinaire. Hâtez-vous de profiter de ce solde fantastique. Le choix varie selon les magasins.

Achats en magasin seulement. Boutique Collections, rayons 127 et 130

C'est MOINS CHER que vous pensiez au Jour de la Baie



Jour de la Baie

Notre plus grande vente aux plus bas prix de la saison

OFFRE SPÉCIALE

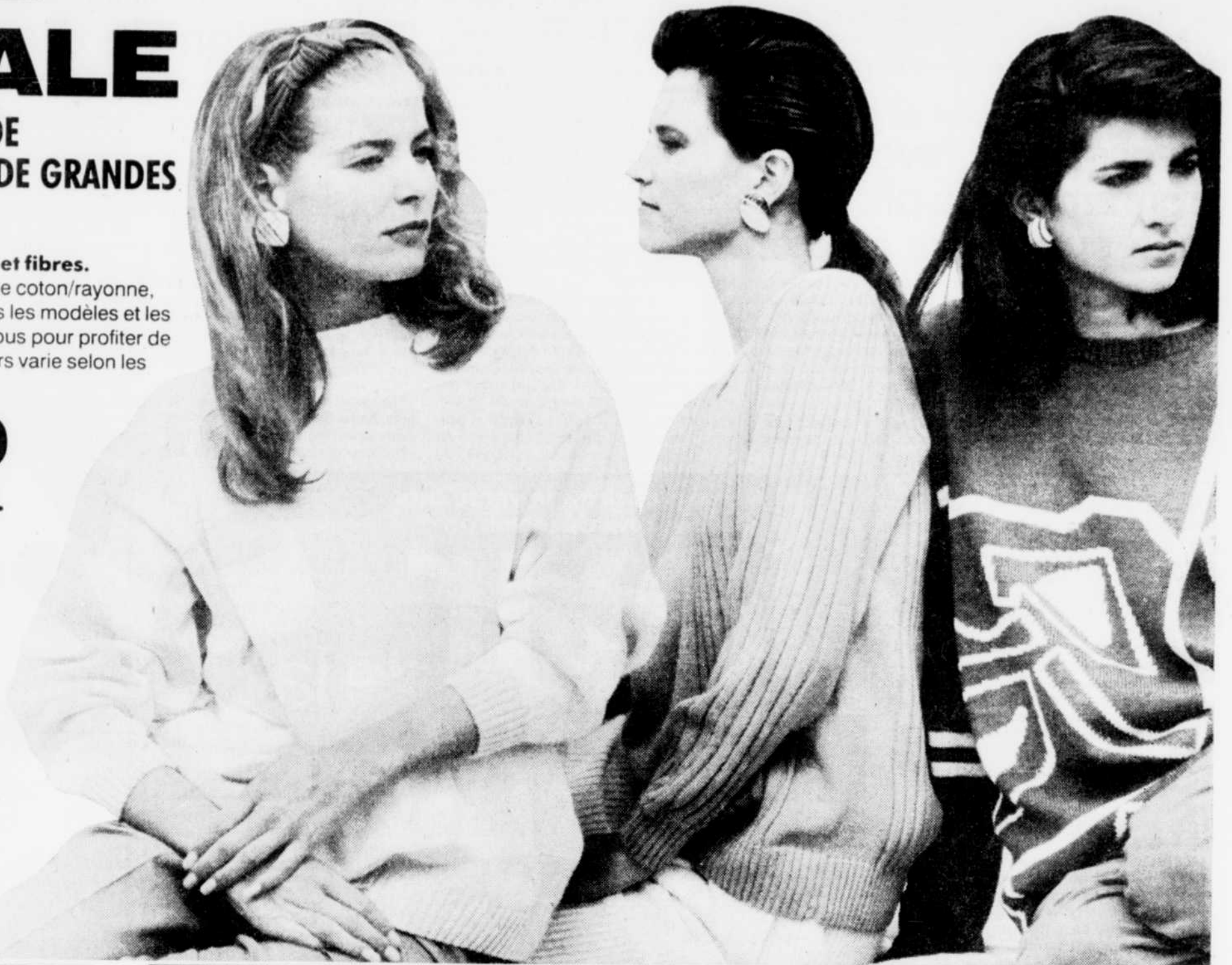
UN CHOIX FANTASTIQUE DE CHANDAILS PRINTANIERES DE GRANDES MARQUES POUR DAMES

Ils sont fabuleux nos modèles, coloris et fibres.

Choisissez le vôtre en coton ou en mélange coton/rayonne, coton/acrylique et acrylique/rayonne, dans les modèles et les couleurs qui font la mode. P.M.G. Hâtez-vous pour profiter de la meilleure sélection. Le choix des couleurs varie selon les magasins.

25\$ À 72⁵⁰ CH.

Vêtements sport pour dames, rayon 147



MODE POUR JEUNES HOMMES

50% DE RABAIS sur nos chandails '317' tout coton. Modèle à encolure ras du cou ou en V, en coloris variés. P.M.G. Ord. 50\$ **24,99 CH.**

Boutique 317

MODE POUR HOMMES

OFFRE SPÉCIALE! Pantalon de toile pour hommes. En toile pur coton aux teintes estivales. 28 à 38. **26,99 CH.**

Vêtements sport pour hommes, rayon 860

37% DE RABAIS sur 3 paires de chaussettes de sport ou tube. En 75% coton/25% irrétrécissable. Variété de tons unis ou à rayures. Point, unique 10 à 13. Ord. 7,99 **4,99 LES 3 PAIRES**

Accessoires pour hommes, rayon 860

42% DE RABAIS sur ceintures tissées 'Bay Club' pour hommes. Quel beau choix de couleurs! Boucle militaire en laiton. Taille réglable. Ord. 6,99 **3,99 CH.**

Accessoires pour hommes, rayon 336

MODE POUR ENFANTS

JUSQU'À 30% DE RABAIS sur un assortiment de maillots molletonnés pour enfants. Notre modèle exclusif 'Young Street', pour filles et garçons en tailles 2 à 6X, 2 à 3X, ord. 12,99 **8,99 CH.**

4 à 6X, ord. 14,99 **10,99 CH.**
Pour filles et garçons 7 à 18, maillots 'Kayak' Ord. 19,99 **14,99 CH.**

Vêtements pour enfants, rayon 400

CHAUSSURES POUR DAMES

33% DE RABAIS sur escarpins 'Jeunesse' en cuir. Talon moyen, découpe à motif floral. Blanc, gris, rouge, bleu de cobalt. Point. 6 à 9 avec demies plus 10. **29,99 LA PAIRE**
Prix après-lancement 45\$

Chaussures pour la famille, division 012

POUR LA MAISON

50% DE RABAIS sur 2 de nos motifs de vaisselle en grès les plus vendus. Choisissez 'Country Rose' ou 'Trumpet Lily'. Service 20 pièces, ord. 89,99 **44,99 L'ENS.** Ens. de service 5 pièces, ord. 59,99 **29,99 L'ENS.**

Vaisselle, rayon 614

40% DE RABAIS sur les serviettes en coton Pima de 'Baycrest'. En pur coton bien doux. Abricot, corail vif, ivoire, rose, étain, saphir, sarcelle ou blanc. Débarbouillette, ord. 7,50 **4,49 CH.** Essuie-mains, ord. 13\$ **7,79 CH.** Serviette de bain, ord. 20\$ **11,99 CH.** Drap de bain, 36\$ **21,59 CH.** Tapis de bain assortis également disponibles.

JUSQU'À 30% DE RABAIS sur accessoires de salle de bains Pima de 'Baycrest'. Assortis aux serviettes. Mêmes couleurs que ci-dessus. Couvre-abattant, ord. 20\$ **13,99 CH.** Tapis contour, ord. 30\$ **20,99 CH.** Tapis rectangulaire, ord. 35\$ **24,99 CH.**

Linge de maison, rayon 601

20% DE RABAIS sur tout notre assortiment de rideaux de douche. Le choix des modèles varie selon les magasins. Ord. 5,99 à 70\$ **4,79 À 55,99**

Linge de maison, rayons 601/879

20% DE RABAIS sur tout notre assortiment d'accessoires en céramique pour salle de bain. Le choix varie selon les magasins. Ord. 10\$ à 30\$ **7,99 À 23,99**

70\$ DE RABAIS sur micro-ondes 'Beaumarck' de 28,3 L. Fonction de mémoire qui permet de programmer jusqu'à 3 étapes de cuisson. N° 02310. Ord. 429,98 **359,98 CH.**

Appareils ménagers, rayon 627

25% DE RABAIS sur tous les ustensiles 'Corning' et 'Pyrex'. Ils vont au micro-ondes et du four à la table. Grand choix de modèles. Ord. 2,49 à 139,98 **1,86 À 104,99**

Articles de maison, rayon 637

20% DE RABAIS sur tous les meubles de chambre à coucher à prix ordinaires en stock. Meubles modulaires pour chambre d'adulte ou de jeune. Ord. 69\$ à 1549\$ **55\$ À 1239\$**

BAGAGES

30% DE RABAIS sur toute notre sélection de housses à vêtements et mallettes. Grand choix de modèles et coloris.

Bagages, rayon 796

ARTICLES DE SPORT

30% DE RABAIS sur pantalons molletonnés 'Holmont' pour hommes. Bande élastique à la taille et aux chevilles. Gris, marine ou vert chasseur. P.M.G.T.G. Ord. 20\$ **14\$ CH.**

30% DE RABAIS sur maillots molletonnés unisexes 'Penman's'. Modèle ras du cou, avec bords-côtes à l'encolure, aux poignets et à la taille. Coloris variés. P.M.G.T.G. Ord. 19\$ **13,30 CH.**

30% DE RABAIS sur pantalons molletonnés 'Penman's' pour dames. Taille élastique, bords-côtes en tricot aux chevilles. Menthe, blanc, bleu, jaune et noir. P.M.G. Ord. 20\$ **14\$ CH.**

Articles de sport, rayons 740/741

C'est MOINS CHER que vous pensiez au Jour de la Baie

la Baie